

Centre de Recherche Politique de la Sorbonne
URA 1472

JACQUES LAGROYE

Avec Patrick Bruneteaux

La production de la solidarité

Synthèse du
Rapport final

M.I.R.E.

conv. 6/95

Janvier 1997

La synthèse du rapport entend reprendre les principales démonstrations développées, à savoir concevoir le champ de la solidarité comme un univers de pratiques, un monde d'acteurs qui se structure de plus en plus dans un champ de professionnalités ; enfin un espace peu spécifique intégrant des logiques très diverses.

1/ La solidarité, une production sociale

Il faut analyser la solidarité comme un produit d'activités sociales, s'interdire d'en donner une définition a priori, substantialiste et d'en faire une forme spécifique de lien social. C'est s'attacher plutôt à la saisir comme un ensemble de pratiques d'acteurs dans un système d'action entre organisations (Etat, associations, fédérations comme l'UNIOPS).

1.1/ La réalité analysable est celle des activités sociales et plus précisément d'échanges entre une "offre" et une "demande".

L'offre est traversée autant par la recherche d'accords (pour obtenir des subventions, travailler en "partenariat" interassociatif, organiser un système de contreparties...) que par l'affirmation de différences (histoire de la configuration de l'aide, enjeux saillants qui créent des oppositions, querelles ou stratégies de démarcation autour de la définition de la bonne action : caritatif/militant ; insertion économique/soutien culturel ; aide matérielle/psychique). D'où l'étude des variables qui aident à comprendre la variété des associations et des activités qu'elles exercent : ancienneté, degré d'encastrement dans les organisations et réseaux sociaux, niveau de spécialisation de ses activités, propriétés sociales des dirigeants et animateurs. Ce qui permet de penser les modes concrets d'articulation entre l'Etat-providence et la "société-providence" : La construction d'un modèle d'interdépendance pourra prendre en compte les échanges concrets entre élus et dirigeants associatifs, les services rendus (subventions pour l'un, absence de cout infrastructurel pour l'Etat), les savoir-faire échangés (méthodologie d'intervention autour de l'urgence et du suivi, de la personnalisation et de la technicisation ; registres d'appréciation des situations)

Les activités peuvent être crédibles en soi (innovation, faible cout, forte attirance du public, opinion publique favorable) mais aussi dépendre :

- du poids de l'organisation (effets de taille des grandes associations) -de la notoriété ou la popularité de certaines figures (personnalité des parrains internes ou externes)
- du caractère spectaculaire des actions (soutien médiatique)

1.2 Pratiques, justifications et pratiques de justifications.

Il faudrait confronter les registres de la justification, les sens de la solidarité, lorsqu'ils sont émis par des acteurs satellites -comme le sont les journalistes, portés à reprendre les "airs du temps", à dramatiser, à imputer des responsabilités, mais aussi les vendeurs de cause, souvent salariés de grandes associations et qui simplifient leur message auprès du grand public, aussi les intellectuels et les chercheurs qui rivalisent dans la conceptualisation des phénomènes, l'aide à la décision et les jugements moraux- et lorsqu'ils sont l'expression des acteurs de terrain : "bénévolat", "don", "amour", "efficacité", "proximité" et "personnalisation" (opposés à la "technicité" et "l'aveuglement" de l'administration), nécessité (du fait des carences de l'Etat-providence).

Les supports des discours de la solidarité permettent de recenser les pratiques discursives (déclarations d'intention, objectifs, priorités...) qui sont formalisées avec solennité dans chaque organisation : justifications du positionnement quant aux actions à mener dans les bulletins et les congrès, les débats internes des fédérations ou des associations adhérentes de la grande association ; significations attachées aux campagnes pour défendre tel type d'action ; ouvrage de présentation, rapport d'activité qui garde la trace des interactions entre les demandeurs et les accueillants de base autour de la "valeur" de la prestation. Une

utile comparaison pourrait être entreprise entre l'espace de la célébration/dissimulation (lieux centraux qui sont ceux de l'exploit et de l'innovation) et celui de la justification (lieux de base et d'interactions avec les "usagers" qui laissent plus apparaître les ressentiments et les limites des programmes d'aide).

2/ Les producteurs de la solidarité

L'entrée en solidarité est, dans la plupart des cas, perçue et présentée par les divers intervenants comme une forme d'engagement. D'où, d'abord, une sorte d'ambivalence structurelle à ce type d'activité où la professionnalisation rivalise avec la conception du bénévolat ou du militantisme. Même les travailleurs sociaux les plus "bureaucratiques" sont attachés à faire plus que leurs "heures". On s'interrogera donc sur ce que signifie l'activation symbolique de la distinction entre bénévoles (ou militants) et professionnels, au moment où la professionnalisation se développe, où le sens de ces termes apparaît brouillé et où se complexifient les itinéraires.

Par ailleurs, l'analyse de l'engagement des acteurs soulève la question de la distinction des motivations avancées et des déterminants de l'engagement, qui renseignent davantage sur les intérêts retirés de l'action.

2.1. Bénévoles et professionnels : une dichotomie dépassée ?

La distinction ne semble pas être la plus pertinente pour aborder ce champ d'activités sociales (positions successives dans les deux registres, combinaisons simultanées des deux situations, position de l'une avec les valeurs de l'autre...).

Tout en posant cette problématique structurale, relationnelle, force est de constater qu'elle joue à l'intérieur même du "statut".

En ce qui concerne les bénévoles, comment trouver des points de comparaison entre le plein temps et l'intervenant très occasionnel, entre le professionnel bénévole "technicien" (médecin ou aidants sociaux à la retraite ou en mi-temps) et l'amateur plein de "bonne volonté", entre ceux qui vivent pour la cause (les militants du social marqués par une socialisation -souvent en partie religieuse- qui les inclinent existentiellement aux activités de bienfaisance ; les militants polymorphes qui convertissent leur capital politique de militantisme dans des organisations politiques ou syndicales) et ceux qui veulent juste donner un coup de main, payer de leur personne, s'investir le temps de la réalisation d'un projet (comme certains salariés d'EDF récemment autour d'un projet de développement économique en Afrique), même s'ils sont à plein temps ?

Pour ce qui a trait aux professionnels, outre l'importance quantitative croissante de l'univers de la solidarité (plus de 300 000 salariés dans les associations à but non lucratif du secteur social, mesure très imparfaite puisqu'elle n'inclut pas d'autres métiers de la solidarité comme les professions para-médicales et les psychologues), un processus de spécialisation l'affecte : d'autres professionnels tendent à investir ce secteur d'activité : gestionnaires, communicateurs (organiseurs des congrès et des campagnes), comptables, juristes, sociologues (évaluations, audit, recherche-action), métiers urbains liés à la politique de la ville, emplois de sécurité communautaire de proximité.

La multiplication des formations aux professions de la solidarité (écoles et instituts spécialisés, Universités), témoigne d'une croyance largement répandue dans la capacité de travailler dans ce domaine, croyance qui est une donnée nouvelle très importante à étudier. Les travaux de sociologie des professions ont montré le lien étroit entre la spécialisation, l'institutionnalisation, la formation et la revendication d'un monopole du faire (professionnalisation) et du dire (légitimation). Tout porte à croire que se dessine un mouvement d'envergure sur ce plan et sans doute va-t-on assister à tout un travail de représentation de la solidarité qui privilégiera la compétence technique, vision qui va peu

à peu détronner la "vision du monde caritative". Et plus les agents seront formés précocement aux métiers de la solidarité, plus cette revendication de compétence sera accrue, ce qui, compte tenu du désengagement de l'Etat, ne peut aller que dans le sens de la professionnalisation. Ce qui par contrecoup, va aussi réactiver structurellement les prises de positions de défense du militantisme. Un champ risque d'apparaître.

2.2. Les déterminants de l'engagement

On peut isoler en premier lieu les déterminants sociaux, liés à une appartenance sociale que les indicateurs socio-démographiques permettent de retrouver : bourgeoisie catholique, notables locaux, fils de la bourgeoisie déracinée et investis dans un itinéraire de la cause ; désaffiliés qui retournent le stigmate (professionnalisation dans l'aide sociale bien connue avec les éducateurs de rue mais qui se retrouve aussi dans des associations telles qu'Emmaüs, avec le circuit : résident, compagnons, permanents de nuit des Urgences, salariés à plein temps, poste à responsabilité.

On doit distinguer ensuite les professionnels caractérisés par une reconversion technique (médecins, travailleurs sociaux, avocat). On a affaire ici davantage à l'effet de trajectoires professionnelles autorisant des transferts analogiques de schèmes qu'à l'effet des origines sociales et des positions sociales héritées. Un des variantes de cette branche concerne l'investissement des salariés des entreprises qui trouvent dans ce cadre un débouché à un travail ordinaire peu rentable socialement.

Les déterminants proprement religieux ne peuvent être oubliés dans un univers caritatif qui se taille le plus grosse part de l'aide sociale associative (ATD, Secours catholique, Emmaüs), même si en pratique, tant dans leur recrutement que dans leur mode de fonctionnement, une sécularisation croissante peut être observée. Il reste que cette fenêtre permet de comprendre certains des registres "associatifs" majeurs : recours au privé, éloge du consensus des bonnes volontés, valorisation des relations interpersonnelles, méfiance à l'égard de l'Etat, appréciations morales sur le comportement des bénéficiaires...

Les déterminants politiques, plus malaisés à objectiver, se retrouvent du fait de l'intrication de la lutte pour l'allocation de biens publics des militants politiques et la lutte pour l'allocation de biens publics et privés indivisibles et divisibles. Les militants peuvent ainsi croire poursuivre leur lutte révolutionnaire ou réformiste marquée par des moyens tactiques ou stratégiques différents au service d'un objectif ultime identique. La logique d'entrisme dans le social peut de ce fait devenir légitime. Pour une fraction d'entre eux -les chercheurs- combien ont-ils effectivement distillé leur penchant pour les grands mots et utilisent désormais leurs savoir-faire dans des buts "opérationnels" (recherche-action, poste de "consultant" ou de "sociologue à quart temps" dans les secteurs sociaux) ?

Le monde de la solidarité est ainsi protéiforme et susceptible de multiples usages mais également de censures et d'euphémisations qui rendent possible un accord minimum entre les différents agents concernés.

3/ Quelques effets de cette production

Le secteur de la solidarité doit être étudié comme d'autres secteurs d'activité dans lesquels le "produit" (aide alimentaire, écoute, mise en citoyenneté locale, soins et accès aux soins, soutien juridique et accès aux droits...) résulte des actions d'agents interdépendants, entre lesquels circulent des biens matériels, des connaissances, des arguments, des croyances. Du fait de la multiplicité des intervenants, trois effets majeurs en ressortent : la combinaison de logiques, le bricolage des catégories, et la logique de l'intégration à la marge.

3.1. Une combinaison de logiques.

La logique marchande apparait dans les actions visant à accroître les ressources de l'association selon des méthodes empruntées au secteur économique. Elle se découvre aussi lorsque les personnes accueillies dans un centre d'hébergement sont tenues de travailler, même si cette exigence est placée officiellement sous le signe d'une exigence de réinsertion. Pour autant, les biens qui circulent sont difficilement appréciables en terme de valeur marchande et les avantages retirés de l'échange par celui qui agit bénévolement ne sont pas quantifiables.

Certains effets des activités de solidarités incitent à considérer qu'une logique sociale de distinction est en oeuvre dans ce secteur : image de bénévole désintéressé, acquisition ou solidification d'une position de notable (sorte d'évergétisme). Le capital symbolique peut avoir des incidences économiques (subventions en augmentation, dons en accroissement).

Les gratifications, distinctes des motivations et des déterminants, peuvent se décliner en deux catégories : le plaisir du don, le plaisir du contre-don ou plaisir du plaisir de l'autre. la rupture de l'échange est alors stigmatisée : ingratitude, refus de poursuivre une relation suite à la rupture du contrat moral... Logique marchande et logique du plaisir doivent être articulées afin de tester des propriétés qui entrent imparfaitement dans les catégories toutes faites (comme le don/contre don).

3.2. Le bricolage des catégories.

On entend ici par catégories aussi bien les classements officiels (ayant-droits, populations concernées, publics identifiés) que les procédures prévues et réglementées d'intervention. la production de la solidarité peut être, de ce fait, vue comme production de catégories concrètes, issues des pratiques, ce qui tend à rendre particulièrement pertinente l'analyse en terme d'ethnométhodes, tant du point de vue du conflit entre les savoir-faire étatiques et ceux des associations, entre les associations elles-mêmes et entre les professionnels eux-mêmes d'une même association : interprétation des lois et manière de les appliquer ; registres d'intervention auprès des populations ; légitimité d'une fenêtre d'intervention (culture, social, santé...).

3.3. Etat et associations : Une intégration à la marge ?

Les analyses actuelles en terme d'exclusion semblent être marquées par des constats qui privilégient les processus de précarisation économique. Si ce terme acquiert alors une pertinence conceptuelle, c'est qu'il renvoie à des évidences lourdes comme la vulnérabilisation statutaire (remise en cause massive des contrats à durée indéterminée) et bien sûr la marginalisation professionnelle (chômage de longue durée, jeunes hors du monde du travail) et la perte du logement. Mais cette pertinence reste à interroger de deux points de vue. Tout d'abord, les populations retenues sont-elles toutes désaffiliées et le sont-elles au même point ? Si les sans-abri semblent avoir perdu de nombreuses attaches, que dire des jeunes des cités qui habitent toujours -et ont toujours habité- dans leur cité et ont développé des tactiques de survie parfois très rentables (économie parallèle, trocs, vols, travail au noir...) ? Ensuite, et c'est ce qui retiendra davantage notre attention, faut-il maintenir cette appellation alors que de nombreuses associations et institutions publiques interviennent auprès de ces publics très différenciés : réseau ville-hopital pour les toxicomanes et sidéens auquel participent localement diverses associations, hébergements de jeunes, allant des foyers de l'ASE et de la Sauvegarde aux accueils de jours d'Emmaüs ou du Secours catholique, associations de soutiens aux chômeurs, centres d'accueil multiples (Urgence, CHRS, hotels sociaux, appartements-relais...) pour SDF que l'on retrouve là aussi dans la plupart des services des associations caritatives.

3.3.1. Une inclusion périphérique globale

Les politiques de la solidarité sont à interroger sous l'angle d'une maintenance dans la marginalité aménagée. Ni exclusion, ni politique d'intégration, mais relégation dans un univers contrôlé qui ne ressemble effectivement ni à une mise hors du social (noirs des USA jusqu'aux années 50, jeunes sous-prolétaires des favellas...), ni à une volonté réelle et organisée de lutter pour réinscrire les personnes ainsi doublement précarisées dans les mondes sociaux de droit commun. Analyser les productions de solidarité revient à identifier les ressorts de l'action d'inclusion secondaire (après l'échec de l'inclusion primaire assuré par la famille et l'école). Pourtant, la gestion des sorties sociales (et non des "causes", secteur des partis politiques) interroge nécessairement toute recherche portant sur les effets réels de ces actions sociales "curatives" et non point préventives. Intervenir au moment où tout est déjà joué n'implique-t-il pas de resserrer les offres de réinsertion à certaines prestations ? S'il y a bien volonté d'inclusion et si les dispositifs mis en place viennent largement la confirmer, il reste que le positionnement des associations, dans le sillage des autres institutions publiques et dans le cadre des mesures législatives et réglementaires, révèle une "modestie d'action" qui les caractérise dans leur ensemble. D'où l'expression d'inclusion périphérique qui permet de penser à la fois le maintien relatif de l'individu dans un tissu de relations sociales privées et publiques (il n'est de ce fait jamais exclu) mais aussi son enfermement relatif dans cet univers de l'aide sociale limitée.

La configuration des institutions privées ou publiques intervenant dans le domaine de la solidarité ne révèle-t-elle pas simultanément une capacité d'inclusion des "personnes défavorisées" dans une incohérence d'ensemble de leurs actions ? Entreprises d'insertion économique, systèmes de soins spécifiques, aides sociales à la carte, centres d'accueil corpusculaires, autant de formes d'action déléguées à des associations qui non seulement offrent chacune, sur le même domaine, des prestations spécifiques mais qui par ailleurs ne se coordonnent que très rarement les unes avec les autres.

A défaut d'impulser une politique cohérente initiée par un centre (qu'il soit étatique ou fédératif privé, comme l'UNIOPS) contre les causes les plus visibles de la relégation (cout des loyers, interdiction des expulsions, indemnités chômage limitées, RMI reconnu par tous les bénéficiaires comme étant insuffisant pour vivre, aides d'urgences trop limitées (FSL ou fonds sociaux des ASSEDICS qui dégagent des excédents !), les élus, fonctionnaires locaux, et intervenants associatifs gèrent semble-t-il à la marge les phénomènes de sortie sociale. Les pertes de l'emploi, du logement, de la sécurité sociale, se trouvent compensées par des dispositifs auxiliaires assurés de plus en plus, depuis la décentralisation, par des associations subventionnées par des collectivités locales ou l'Etat. L'incohérence du système d'ensemble se dévoile à la multiplicité des organisations placées en position de concurrence sur le marché de la solidarité (subventions de la DASS, de la FNARS, des fondations...), sous-traitance des dossiers administratifs issus des CCAS ou des BAS) et à la densité très variable des structures associatives d'un département à un autre. Ainsi pourrait être proposée une étude de "l'efficacité" différentielle des systèmes associatifs départementaux : densité des organisations rapportée à la population et à ses difficultés, ressources propres, capacités de mobilisation en bénévoles, innovations dans les actions entreprises, types de coopération entre les associations et la population locale, modalités d'articulation et de coordination des actions sur un domaine donné entre les partenaires de terrain (associations, élus, fonctionnaires des services concernés, population militante).

On pourrait s'interroger notamment sur les figures marquantes internes dotées d'un fort capital symbolique et dont les savoir-faire, compétence, courage sont rarement analysés en pratique. Ces figures "héroïques" n'existent-elles pas justement parce que l'insertion est quasiment impossible et qu'elles font preuve d'un sens tactique et d'une énergie hors du commun ?

3.3.2. La faiblesse de l'offre.

A la question de la cohérence des actions tant globales qu'individuelles, s'ajoute celle des cadres et produits offerts. Cadres architecturaux, temporels et sociaux. Que penser d'une insertion qui commence par des centres d'hébergement d'urgence le plus souvent repoussants (CHAPSA de Nanterre, Mie de pain, Armée du salut, Centre Pereire...) : espaces collectifs de plusieurs centaines de lits juxtaposés, règlement intérieur et attitudes des gardiens ("les blouses blanches") rappelant dans les façons de faire le milieu carcéral (repas sans possibilité de choix, fouille corporelle à l'entrée, douche obligatoire, lever entre 5 et 6 heures du matin et sortie forcée dans les rues désertes), absence de suivi social, durée variable n'excédant pas un mois dans le meilleur des cas, imposant de ce fait un circuit aléatoire et souvent circulaire à l'intérieur des différentes structures.

Dans la même veine, quelles réalités et stratégies sont sous-jacentes à la faiblesse du nombre de lits dans les centres d'accueil de qualité (CHRS, hotels sociaux) ? A la fermeture en été des centres d'urgence ? Ne faut-il pas expliquer les conceptions d'une aide sociale qui, sous prétexte d'éviter la "dépendance" et "l'assistanat", interdisent en pratique aux SDF d'élaborer dans le temps un plan de vie de sortie ? Pourquoi imposer aux personnes ayant vécu des situations difficiles une somme d'efforts immédiats la plupart du temps impossibles à réaliser dans les délais impartis par les textes réglementaires (6 mois en CHRS, renouvelables de 1 à 6 mois) ?

Ne peut-on pas demander aux différentes catégories de personnes en grande vulnérabilité sociale ce qu'elles pensent des différents supports proposés ? Que signifie démarche d'insertion dans un cadre incertain, sans base d'appui stable dans le temps ? Que veut dire insertion quand la personne doit assumer des risques permanents : insécurité dans les foyers et dans la rue ; astreintes corporelles avec le "ramassage" forcé dans la rue et conditions de promiscuité dans les cars des "bleux" de la BAPSA défiant les règles élémentaires de l'hygiène (détection prolongée, déjections et souillures non nettoyées pendant des heures) ; rejet des malades SDF par les services d'urgence des hopitaux ou pire, refus par les personnes elle-mêmes de se laisser soigner dans les Espaces/précarité insalubres des urgences hospitalières ; cloisonnement entre les services qui se situe à un niveau tel qu'il suppose - tous les récits le confirment - une sorte de professionnalisation au monde de la rue pour pouvoir se repérer et savoir solliciter de la "bonne façon" telle ou telle structure.

Les SDF sont-ils encore et sont-ils encore considérés comme des citoyens ? N'existe-t-il pas un décalage très important entre les images des associations et des services d'aide sociale et la réalité des prestations offertes, découverte en coulisse à travers les témoignages des sans-abri ? Ne peut-on pas déceler, à l'intérieur même d'organisations qui fonctionnent avec les meilleures volontés, l'existence de poches de non-droits affectant le principe de légalité républicaine valable pour tous les citoyens ? Comment rendre compte et expliquer ce hiatus entre disposition à l'aide et effets ségrégatifs ? Autant de question sur la validité, l'évaluation, la pertinence des pratiques qui rejoint l'objectif d'analyse des productions de la solidarité.

LA PRODUCTION DE LA SOLIDARITE

Rapport du groupe de travail sur la Solidarité
du Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne

La première partie du rapport tend à expliciter la démarche proposée, et à distinguer les différentes dimensions de "la Solidarité" comme produit social : pratiques, croyances, relations entre Etat et associations, idéologie. La deuxième partie s'attache aux "producteurs" de solidarité, bénévoles, professionnels, et esquisse quelques éléments de réflexion sur le processus de professionnalisation qui affecte - entre autres - le secteur de la solidarité. Dans la troisième partie, on considère trois caractéristiques de cette production : la combinaison de logiques d'action, le bricolage des catégories d'action, et les effets sociaux des activités de solidarité.

On tente de dégager chaque fois des questions susceptibles de guider des recherches empiriques, questions qui pourraient être reprises dans un appel d'offres.

1. LA SOLIDARITE UNE PRODUCTION SOCIALE

Analyser la solidarité comme un "produit" d'activités sociales, c'est s'interdire d'en donner une définition *a priori*, et c'est s'attacher à la saisir comme un ensemble de pratiques, de savoir-faire, de croyances, de relations d'interdépendance (notamment entre l'Etat et des associations), voire comme une idéologie dont il faut comprendre le succès.

1. Quelle démarche ?

On ne saurait se satisfaire de deux démarches visant à définir la solidarité, ce qui en relève, quelles "fonctions" elle remplit dans les sociétés contemporaines. On écartera facilement l'ambition *substantialiste*, qui s'efforce de saisir la signification des pratiques et des attitudes de solidarité de manière an-

historique. Comme si "la solidarité" existait "en soi", et qu'il suffisait d'en appréhender la signification pour pouvoir dire : "ceci est de l'ordre de la solidarité", "ceci n'en est pas". Dans cette perspective, que tout conduit à écarter (la signification du terme n'est pas la même en tous temps, elle est elle-même objet de controverses entre des acteurs intéressés à sa promotion), on fait comme si le chercheur était en mesure de trouver la "bonne signification" en dépit des divergences et des oppositions repérables chez ceux qui "font" de la solidarité.

On écartera également toute démarche qui relèverait de l'ambition - en soi légitime - de penser la solidarité comme *une forme de lien social*, d'autant que cette ambition n'est pas exempte de visées normatives. Faire une "théorie générale de la solidarité", c'est indissociablement construire un système de relations incluant tous les types d'activités, conférer à ce système une valeur explicative globale, et le présenter comme une forme valorisée et désirable des rapports sociaux. A la limite, la doctrine se substitue ici à l'analyse (ou l'informe subrepticement) comme on le voit lorsqu'est proposé le solidarisme comme mode légitime de l'organisation sociale. C'est pourquoi le présent rapport ignore délibérément tout ce qui relève d'une exégèse des auteurs consacrés ayant employé les termes de "solidarité" (sociale) ou de "solidarisme". Il ne sera donc question ni de Tönnies, ni de Durkheim, ni de Léon Bourgeois ou de Charles Gide. On montrerait d'ailleurs aisément que les termes corrélés à "solidarité" dans ces écrits (organique vs. mécanique, corporations et corporatisme, etc.) renvoient à des types d'organisation et de rapports sociaux qui n'ont qu'un lointain rapport avec ce qui tend aujourd'hui à définir le "lien social", ou plutôt "les liens sociaux".

On propose donc d'adopter une démarche *réaliste*, c'est-à-dire de prendre pour "réalité" analysable les pratiques des acteurs qui se réclament de "la solidarité" et les significations qu'ils confèrent à ces pratiques, même si ces pratiques et ces définitions divergent, s'opposent, voire apparaissent contradictoires. S'il y a concurrence pour imposer une acception légitime du terme solidarité, cette concurrence est elle-même objet d'étude, et point de départ de la réflexion. Ce choix suppose qu'on soit au clair sur certains postulats:

- Les *activités sociales* rattachées (par les acteurs eux-mêmes, et par ceux qui "décrivent" leur action, tels les journalistes) à "la solidarité" sont des activités d'*échange* entre ceux qui "bénéficient" des actions entreprises et ceux qui réalisent ces actions. Que ces échanges ne relèvent pas d'une logique

"marchande", ou qu'ils en relèvent peu, ne signifie pas que les activités de solidarité soient analysables selon un schéma univoque du type "donner-recevoir", où certains agents seraient de purs "donneurs", et d'autres de simples "récepteurs".

- Les querelles sur la "*labellisation*" des actions de solidarité ne sont pas sans importance. Si les acteurs s'affrontent sur la "bonne définition" (ou la représentation légitime...) de "la solidarité", c'est que l'enjeu n'est pas négligeable. Enjeu, dans la mesure où l'éventualité d'un *accord* sur "ce qui relève de la solidarité" signifie la possibilité de poursuivre des échanges (entre associations, entre Etat et associations, entre élus et dirigeants associatifs, etc.) sur la base d'une conception commune ; signifie également que certains intervenants auront accès à certaines ressources, et d'autres non (selon qu'ils entrent ou n'entrent pas dans l'ordre d'activités légitimées). Enjeu aussi, dans la mesure où la distinction de ce qui "est" solidarité et de ce qui ne l'est pas, ou pas "vraiment" (charité, bienfaisance, entraide, etc.), est un effet des stratégies de *démarcation* entre associations, ainsi qu'entre groupes au sein d'une même association ; des profits sont attendus de cette identification - accès à certaines ressources, modification d'images, élargissement des publics potentiels de bénévoles et de donateurs, acquisition d'une légitimité supérieure aux yeux des pouvoirs publics ou des journalistes, etc. Enfin, enjeu au sens où l'activité de *classement* impose, en tout domaine, la définition de catégories d'action qui permettent d'identifier des rôles, des compétences et des "identités".

- La solidarité, c'est indissociablement - on l'a dit - des pratiques et les *significations* données par les acteurs à ces pratiques. De ces significations, et de leur diffusion (par des périodiques, des tracts, des interventions dans les médias, des campagnes publicitaires...), résulte *l'image* que veulent donner d'eux-mêmes les différents intervenants. Ces images ont des effets multiples : présentation de soi (et effets "symboliques" qui en résultent), ajustement à des demandes présumées, renforcement d'identifications, acquisition d'une "respectabilité" supérieure. Les significations prêtées aux activités dites "de solidarité" peuvent être conçues comme la combinaison des *intentions* des agents directement concernés, de *l'évaluation* des effets concrets des représentations proposées, et, tout autant, de *l'interprétation* qu'en donnent d'autres agents, "extérieurs" à la production de ces activités (hommes politiques, journalistes, leaders d'opinion, etc.). On fera l'hypothèse que tendent à s'imposer le plus souvent les significations attribuées aux activités de solidarité

par des *professionnels* de ces pratiques. Ils disposent en effet d'une "autorité" (même si elle est contestée) qui tient à leur aptitude à mobiliser : les normes de leur profession, la compétence reconnue aux agents spécialisés et - parfois - distingués par un diplôme spécifique, et les relations qu'ils entretiennent professionnellement avec les administrateurs et les élus.

- L'ensemble des croyances concernant la solidarité, dont on examinera plus loin s'il s'apparente à une "idéologie", est lui-même un produit des interactions entre "producteurs" des pratiques et agents autorisés à proposer des schémas généraux d'appréciation, ou d'intellection. Ceux-ci tendent à établir des relations logiques entre pratiques et significations; que ce soit dans une intention explicative ou dans une intention normative. Ils se livrent à une opération de "problématisation" de la solidarité qui n'est pas toujours explicite, et qui est ainsi elle-même un objet de recherche. Dans la mesure où cette problématisation, et les jugements qui en découlent, sont largement acceptés, c'est une *conception légitime de la solidarité* qui s'impose, conduisant de multiples acteurs à y rattacher leurs activités habituelles, selon une logique du "recyclage" dont on trouve des équivalents dans d'autres secteurs (cf. P.Lascoumes).

On peut ainsi, de manière très générale, définir l'objet de l'étude comme étant *l'analyse des pratiques constitutives de ce qui est désigné par le terme de "solidarité", des significations prêtées à ces pratiques par ceux qui les mettent en oeuvre, des interdépendances entre ces agents* et des effets de cette production sociale.

2. Une production dans les pratiques

On s'intéressera d'abord aux pratiques (ou aux activités) des groupements et des services publics qui sont identifiés comme "acteurs de la solidarité", et/ou qui revendiquent cette identification. Leur repérage sera facilité par un examen systématique des associations et des services qui demandent à participer à des réunions, à des commissions, à des journées d'étude placées sous le label de la solidarité, et de ceux qui sont habituellement conviés à ces rencontres. Ce repérage est certes imparfait, et "biaisé"; on peut faire l'hypothèse que certaines associations, habituellement conviées du fait de leur

notoriété (ou de leur "représentativité") acceptent d'être ainsi classées sans pour autant conférer une importance particulière au terme utilisé.

C'est donc *sans a priori* qu'il convient de scruter l'éventail d'activités de ces "producteurs" - même si le chercheur est tenté de les classer sous un autre terme (prévention, développement social, etc.).

Le matériau est ici abondant :

- énumération et présentation des activités dans des bulletins ou périodiques d'associations, dans des "justificatifs" de demandes de subventions, au cours de congrès et de "journées de la solidarité".

- observation des activités de fédérations départementales de "grandes associations" (Emmaus, Secours Catholique, Secours Populaire) ou de structures locales d'action (centres d'accueil, antennes fixes ou mobiles, centres de soin, etc.).

- opérations mises en valeur par les associations au cours de campagnes publicitaires.

- observation des activités de services administratifs concernés, qu'il s'agisse des administrations publiques spécialisées, ou de services mis en place par des collectivités locales (communes, départements, régions). Il va de soi que ce "balayage" ne peut être limité à la description factuelle des activités (encore qu'il convienne de tendre à la plus grande précision); on doit également recenser les significations données (sous forme de justifications, de jugements, de références légitimatrices) à ces pratiques par les acteurs eux-mêmes.

Il s'agit également de repérer les *classements "spontanés"* des pratiques effectués par certains agents, en fonction de leur position, de leurs intérêts propres, de leurs croyances. C'est ainsi (P. Lehingue) qu'on a pu montrer que les *élus* effectuent un classement en pratique entre les activités de solidarité qui relèvent à leurs yeux de la routine, qui sont perçues comme des obligations assurées d'un financement quasi-automatique", et celles qui peuvent être présentées et mises en valeur dans les discours s'adressant à certains publics d'électeurs potentiels (les vieux par exemple, au point que la fourniture gratuite d'appareillages acoustiques est inscrite par les élus comme une forme

de la solidarité). On s'intéressera tout particulièrement aux opérations de *sélection* effectuées par les journalistes et producteurs d'émissions télévisées (groupements et pratiques valorisés, formes d'activités non prises en compte, hiérarchisation des associations et des types d'activités, etc.). Ici aussi, le matériau est abondant : émissions consacrées à "la lutte contre la pauvreté" ou "contre l'exclusion", émissions et rubriques spécialisées sur des problèmes tels que "la drogue", l' "absence de domicile fixe" les "circuits d'exclusion", etc.

On pourra enfin étudier ce qui est inscrit dans les diverses formations "professionnelles" aux "métiers de la solidarité" (J. Ion, M. Chauvière) en scrutant notamment les évolutions récentes de ces formations par rapport aux plus anciennes (formation des "travailleurs sociaux", des "assistantes sociales", etc.).

Il s'agit donc d'abord d'un travail essentiellement descriptif, à condition que soient saisies à la fois les pratiques et les significations données à ces pratiques par les agents concernés.

Les recherches partielles effectuées dans le cadre du groupe de travail conduisent à penser qu'il faut se donner les moyens de penser la grande *variété du secteur associatif*. C'est ici que surgit la tentation du "typologisme", soit l'ambition de classer logiquement les associations selon des "types" élaborés *a priori* sur la base des observations existantes. Cet objectif n'est pas en soi condamnable. Mais il appelle certaines réserves : 1. Le caractère partiel et inachevé des recherches empiriques réalisées interdit, pour l'instant, de dégager des caractères généraux assez sûrs pour autoriser la construction de types. 2. Il serait assez vain de réaliser une typologie qui n'aurait pas d'intérêt "explicatif", c'est-à-dire qui ne permettrait pas d'inférer du type aux activités. Or on a pu vérifier que le critère "grande/petite association", qui interviendrait probablement dans l'élaboration de types, et ce pour de multiples raisons, n'a pas d'utilité lorsqu'on s'efforce de comprendre les activités privilégiées par une association. 3. Il serait manifestement prématuré de hiérarchiser les critères appliqués dans la recherche, si bien qu'on en resterait probablement à une typologie purement descriptive, qui ne présente en soi aucun intérêt.

On propose donc de s'en tenir (provisoirement ?) au repérage de *variables* qui aident à comprendre la variété des associations et des activités

qu'elles exercent, et qui permettent donc de progresser dans la recherche, sans ambition de généralisation. Les variables les plus "productives" de ce point de vue sont (sans prétention à l'exhaustivité) :

- l'"ancienneté" d'une association, indice de l'existence de "biens" objectifs, de savoirs consolidés, d'habitudes et de savoir faire éprouvés qui peuvent être "recyclés" dans la solidarité et contribuer ainsi à en préciser le contenu et la signification.

- l'inscription de l'association dans des réseaux de relations avec d'autres groupements non orientés à la production d'activités de solidarité. Ce qui est une manière d'appréhender l'"encastrement" ou l'"inscription" de cette association dans un groupe (social, politique, religieux) précisément objectivé par un réseau de relations entre divers groupements. On fera sans peine l'hypothèse que cette inscription, réactivée par des effets de multipositionnalité et d'interdépendance tend à produire une représentation spécifique de la solidarité et de ses rapports avec d'autres notions (charité, bienfaisance, combat pour la justice, etc.).

- la spécialisation ou la non-spécialisation de l'association repérable par le resserrement de ses activités sur un type d'action particulier, ou inversement par la juxtaposition de divers types d'activités. Un autre indice de spécialisation peut être cherché dans la particularité du public visé (pauvres, handicapés, vieux etc.), même si l'association fournit à ce public des services variés.

- les caractéristiques (sociales, religieuses, professionnelles, culturelles, etc.) des dirigeants et des animateurs de l'association. Sur la base des études partielles réalisées, on est conduit à penser que doivent être scrutés attentivement les itinéraires de ces dirigeants et animateurs, leur participation éventuelle à d'autres types d'activités (politiques, syndicales, religieuses, éducatives), et les conditions de leur insertion dans les actions de solidarité (cf. Infra-, "formes d'engagement").

- l'importance et les formes que prend la professionnalisation dans l'association considérée. Cette variable sera précisée ultérieurement.

- l'origine des ressources financières de l'association, à partir de quoi peuvent être abordées des questions importantes telles que la "fidélité" à certains types d'activités (ou, à l'inverse, des tentatives d'élargissement du champ d'actions), la force d'une inscription durable dans des réseaux de relations qui "imposent" une représentation particulière de la solidarité, et enfin -on est tenté d'écrire surtout- l'ampleur des relations d'interdépendance avec des services publics et/ou des assemblées d'élus susceptibles d'augmenter ou de réduire ces ressources financières.

- la taille de l'association enfin. Cette variable n'est pas simple à définir. S'il est vrai qu'on peut parler d'"effets de taille" (en termes de ressources "humaines", de notoriété, de "représentativité", ou encore d'organisation), il reste que de très "grandes associations" (Secours Catholique, Secours populaire) se présentent aussi comme l'agrégation de multiples "entreprises" locales ou spécialisées, bénéficiant d'une large autonomie, fonctionnant elles-mêmes comme de "petites" associations. Il reste aussi qu'à l'initiative de "petits entrepreneurs de solidarité", le rattachement de certaines activités à ces grandes associations relève plus d'un mécanisme de "filialisation" que d'une logique d'extension des activités inspirée par les instances de décision centrales.

Ces variables peuvent être "testées" empiriquement dans de nombreuses associations sans qu'il soit pour autant envisageable dans l'immédiat d'élaborer une véritable typologie.

3. Vers un modèle d'interdépendance ?

Le repérage d'agents entretenant des relations permanentes ou épisodiques dans le cadre de ce "référentiel" commun qu'est pour eux la solidarité, conduit à s'interroger sur la possibilité de modéliser l'interdépendance de ces intervenants. On retiendra essentiellement les "acteurs de premier plan" (Allison) ou "de l'étage supérieur" (Elias): administrations et services de l'Etat, associations, élus et professionnels des médias, sans ignorer la

variété des "publics" auxquels ces agents s'adressent, et des perceptions intéressées qu'ils peuvent avoir de ces publics (également lecteurs, électeurs, donateurs potentiels...).

La construction d'un modèle prendra en compte :

- les échanges entre ces agents. Il s'agit par exemple de "transactions électorales" entre les élus et les bénéficiaires de subventions (catégories particulières de bénéficiaires, associations présumées influentes); ce qui n'exclut évidemment pas que les élus engagés dans des commissions de solidarité soient mûs également par des préoccupations morales ou professionnelles (élus issus de professions médicales, paramédicales, ou du secteur associatif). Entre les associations et les publics concernés, on peut envisager divers types d'échange: participation de bénéficiaires, ou d'ex-bénéficiaires, aux activités de l'association, formes multiples de "don/contre-don", légitimation des animateurs de l'association - pouvant aller jusqu'à une notabilisation de ces animateurs, elle-même convertible en ressource sociale ou politique.

Deux formes d'échange méritent une attention particulière, si l'on veut privilégier la question des relations entre associations et services publics. La première est l'ensemble des services que les associations peuvent rendre à l'administration dans le repérage, le classement et l'orientation des bénéficiaires d'aides. Ces "services rendus" résultent du travail effectué dans des centres d'accueil, de soin ou d'urgence, voire dans des actions continues de prévention. Les bénéficiaires y sont recensés, caractérisés et fichés, souvent sur des formulaires qui rendent leur situation "traitable" par les services de l'Etat ou des collectivités locales. Les associations fournissent ainsi à l'administration des connaissances précises, standardisées et homogénéisables - conformes aux exigences de l'action bureaucratique. La seconde est la diffusion de façons de penser et de façons d'agir, dans l'interaction entre associations et services administratifs. Il s'agit ici de règles (plus ou moins codifiées), de registres d'appréciation des situations ("cas critiques", "employables" et "inemployables", etc.), de scénarios d'action ("à diriger vers...", "à orienter vers tel type de stage...", etc.). Ces façons de penser et d'agir résultent des interactions concernant l'application des règlements, interactions au cours desquelles les savoirs acquis dans des expériences précédentes jouent un rôle décisif. L'interdépendance peut prendre ici la forme d'une familiarité entre agents des services publics et personnel des associations, que facilite parfois

une identité professionnelle commune (bénévoles associatifs à la retraite issus des services d'action sociale, d'assistance sociale et paramédicaux). Ces types d'échange conduisent à poser la question plus générale du "bricolage des catégories" (cf. infra, 3ème partie).

- la confrontation des savoirs et des savoir-faire. Les interventions des services administratifs, des élus et des associations tendent à faire prévaloir des logiques d'action différentes, objectivées dans des connaissances et des manières d'agir. On peut ainsi repérer des "logiques de l'urgence", caractéristiques de certaines associations (Les Restos du Coeur, peut-être l'Armée du Salut), mais aussi de certains services administratifs (ilôtiers). D'autres associations, et certains services sociaux tendent au contraire à faire prévaloir une "logique du suivi" ou de l'"accompagnement", forcément plus sélective et impliquant des savoirs spécifiques (associer diverses possibilités de prestations, limiter le nombre de cas traités par un agent, mettre en place des dispositifs de "suivi", etc.). S'opposent également des conceptions très "personnalisées" de l'action, supposant une relation d'ordre affectif entre l'agent et le bénéficiaire (relation qui peut être exprimée en termes de "confiance", d'"amitié", voire d'"amour"), et des conceptions plus "techniciennes" de l'action, où sont privilégiés les "savoirs techniques", leur "efficacité", ainsi que "la compétence que la bonne volonté ou la générosité ne sauraient remplacer". Ces conceptions entraînent la valorisation de connaissances différentes : connaissances en psychologie ou en "sociologie", connaissances acquises dans l'expérience ou par une formation adaptée, connaissances générales ou spécialisées. Le "recyclage" d'activités anciennes sous le label de la solidarité (fourniture de repas ou de vêtements, alphabétisation, aide à la tenue d'un budget, etc.), effectué par des associations qui cherchent ainsi à légitimer leurs actions -et, éventuellement, à obtenir de nouveaux financements-, introduit en quelque sorte dans le champ de la solidarité des formes de traitement des handicaps, de la pauvreté, de l'exclusion (etc.) qui se trouvent confrontées avec d'autres façons de penser et d'agir. L'interdépendance s'élargit, faisant par exemple échapper certaines associations à un "tête-à-tête" routinisé avec les élus locaux fournisseurs de subventions. La confrontation des savoirs et des savoir-faire peut prendre la forme d'une dépréciation réciproque, du type "cette association fait du caritatif comme au XIXème siècle" vs. "ce type d'action est bureaucratique et impersonnel, donc inefficace". Elle peut être gérée par une tolérance réciproque : "nous ne faisons pas la même chose, mais chaque type d'action a ses mérites". Elle peut

engendrer, par effet d'interaction, des infléchissements dans les pratiques habituelles des partenaires, telle association de handicapés introduisant dans certains de ses centres des procédés de "prise en charge par les handicapés eux-mêmes", expérimentés par l'association "Vivre debout".

- la hiérarchisation des groupements intervenant dans le champ de la solidarité. Il s'agit là d'un effet connu des interactions, se traduisant par la distinction entre agents "de premier plan", ou "principaux", et agents "secondaires". Cette distinction résulte des évaluations que sont amenés à faire certains joueurs - par exemple les services administratifs qui s'adressent de préférence à telle ou telle association, les élus et les dirigeants qui invitent certaines associations plutôt que d'autres à participer à des réunions et à des commissions, les journalistes qui font appel (pour leur information ou pour des émissions) à telle association plutôt qu'à telle autre.

Il conviendrait de scruter attentivement les principes et les critères qui sont mis en oeuvre dans ces opérations de classement, autrement dit ce qui fait qu'une association apparaît "crédible", "sérieuse", "fiable", voire "exemplaire". Peuvent jouer ici des effets de taille (Secours Catholique, Secours Populaire, Emmaus, Aides), de compétence reconnue (Aides, Médecins du monde), de notoriété (acquise du fait d'une émission, de la personnalité des "parrains" et des dirigeants de l'association - comme on l'a bien vu avec Lino Ventura ou Yannick Noah -, voire du caractère spectaculaire des actions menées, surtout lorsque ces actions bénéficient d'une large couverture médiatique, à l'image de Médecins du Monde ou de Droit Au Logement). On peut également prendre en compte les réseaux (institutionnels, personnels, professionnels, voire politiques) qui assurent à certaines associations une large audience auprès des décideurs : Aides et Médecins du Monde ont ainsi bénéficié de la nomination de Bernard Kouchner comme Ministre, au point de remplacer d'autres associations (A.N.I.T.) dans l'élaboration des plans de lutte contre la toxicomanie. Il va de soi que ces effets sont "cumulés" dans certains cas (effet de taille, notoriété et réseaux médiatiques et politiques pour les Restos du Coeur; effets de notoriété et réseaux médiatiques et politiques pour SOS-Racisme; compétence, audience médiatique et relations politiques pour Aides, etc.). Dans cette perspective, on ne saurait tenir pour négligeable l'ensemble des jugements émanant de diverses sources (élus, administration, autres associations, journalistes) quant au "réalisme" d'une association, c'est-à-dire de sa capacité à proposer des actions conformes au droit, réalisables, "responsables" et ne

transgressant pas trop visiblement les règles de fait permettant l'interaction entre agents interdépendants. Les "excès", l'"irresponsabilité", l'"irréalisme" de certaines associations (Droit Au Logement, Act Up) signalent, en contrepoint, l'importance de ce facteur dans la hiérarchisation des associations.

L'élaboration d'un modèle d'interdépendance suppose enfin qu'on s'interroge sur les biens qui circulent dans ces échanges : biens matériels, évidemment (argent, subventions, nourriture, vêtements, soins), mais aussi connaissances (réglements, types d'action, scénarios d'action, façons de faire, savoirs psychologiques et sociologiques), représentations (des publics, des formes d'action adaptées, de la société, de l'Etat et de son "rôle"), valeurs (charité, bienfaisance, justice, fraternité), jugements (sur les services administratifs, les types d'aide, les associations, les bénévoles et les professionnels, les formations). On aborde ainsi la question de la solidarité comme idéologie.

L'intérêt d'une attention particulière portée aux formes de l'interdépendance et à son extension est qu'on peut ainsi mieux saisir la solidarité comme produit social : la solidarité résulte de cette interdépendance et assure la possibilité d'une poursuite des interactions.

4. L'imposition d'une idéologie

La mise en relation des activités et des significations données à ces activités, assortie de leur forte valorisation, tend à constituer une "façon de penser" légitime, présentée comme logique (telle caractéristique de la solidarité a pour conséquence.... et suppose que...), donc assimilable à une idéologie. Le processus n'est pas sans analogie avec la diffusion d'autres "idéologies", telles que la "modernisation" comme impératif social.

On est conduit à accorder une importance particulière aux *entrepreneurs de la solidarité* (sans oublier bien sûr que les intervenants directs sont aux-mêmes des "entrepreneurs"), dans le sens où H. Becker parle d'"entrepreneurs de morale". Les *journalistes* sont les plus repérables de ces entrepreneurs, puisque la manière dont ils en parlent, les interlocuteurs qu'ils

choisissent de "montrer" et de mettre en valeur, les thèmes qu'ils abordent, les principes de classement qu'ils adoptent, la dramatisation qu'ils effectuent tendent à définir pour le grand public ce qu'est la solidarité, ce qui la *justifie*, ce qui *en relève* ou *n'en relève pas*, voire ce qui mérite d'être *cité en exemple*. Divers contenus du "discours journalistique" peuvent être attentivement scrutés. C'est d'abord l'ensemble des "imputations de responsabilité" qu'ils effectuent, en désignant les responsables des situations critiques : l'Etat, le "système économique", l'"individualisme croissant", la "dissolution du lien social", la responsabilité individuelle des victimes, voire - dans certaine presse - des "boucs émissaires" présentés comme la cause de tous les maux (les fonctionnaires crispés sur leurs privilèges et le maintien de leur salaire, les immigrés). C'est ensuite le recours à un registre normatif, qui fait de la solidarité une "exigence morale", à laquelle les gens honnêtes, les citoyens conscients, ne peuvent échapper. Le recours au registre moral n'est pas sans analogie avec ce qui est fait par les journalistes quand ils se posent en défenseurs de la démocratie, de la morale en politique, et en contempteurs de la "politique politicienne", des "jeux stériles" du microcosme, de l'inattention des politiciens aux "véritables" exigences de leurs mandants.

Pour comprendre ces prises de position, ainsi que les différences de prises de position sur certains problèmes (la mendicité en certains lieux, l'usage des drogues), il ne suffit pas de recourir à une explication par la concurrence que se livrent médias et journalistes, dans une logique des "sujets qui se vendent" ou des "scoops" - sans qu'on ignore bien sûr l'intérêt qui s'attache à la réalisation d'une émission spectaculaire, à l'interview obtenue de l'abbé Pierre, de Mgr. Gaillot ou du professeur Jacquard, ou encore à l'écriture de quelque article misérabiliste, propre à émouvoir Jeanneton. Mais, plus généralement, il faut essayer de comprendre la logique de ce type de prise de position, en analysant la position occupée par les journalistes, le rôle qu'ils s'assignent, la représentation qu'ils ont de leur "métier" et de leur "fonction sociale". Le "devoir du journaliste", qui est aussi une façon de se démarquer d'autres agents (les élus, les dirigeants) et d'affirmer ainsi une légitimité morale (cf. sociologie des professions), résulte de multiples facteurs: conditions d'exercice de la profession, mimétisme, convictions.... dont les effets sont repérables dans de nombreux secteurs d'information (culturelle, politique, et - pour ce qui nous concerne - sociale au sens le plus large du terme). On voit ainsi l'intérêt d'une analyse précise des relations et des échanges entre journalistes et agents de la solidarité (services de presse des ministères, élus, associations). Si la

relation de dépendance est forte, en matière d'informations, quant aux catégories utilisées pour définir les types d'action et les "publics" des actions, ou encore dans l'utilisation des documents fournis par diverses instances, elle n'est évidemment pas univoque. Les associations dépendent des journalistes dans leurs efforts pour élargir le public des donateurs, pour acquérir "représentativité" et légitimité, pour accroître leur notoriété qui sera ressource vis-à-vis des pouvoirs publics. Les élus en dépendent aussi pour "faire valoir" leurs actions en faveur des vieux, des déshérités, des "plus démunis" ou des handicapés.

On s'intéressera également aux "*vendeurs de causes*", souvent salariés de grandes associations. Il est par exemple acquis que les "grandes opérations" publicitaires lancées par des associations (dont la fréquence a crû au cours des dernières années) ne peuvent pas être étudiées sur le seul plan de leur efficacité et des techniques mises en oeuvre (affichage, distribution de documents, porte à porte, etc.). Elles posent d'abord le problème des représentations que les créateurs de ces campagnes (dirigeants et professionnels de la communication associés) ont de leurs "publics" et des motivations qu'ils peuvent activer, donc des stimulants des comportements de solidarité. Des conflits de représentations ont été entrevus dans certaines recherches (sur Amnesty International par exemple, entre professionnels et bénévoles comme entre militants et "communicateurs"). Elles posent également le problème des "effets internes" de telles opérations : ajustement des activités à l'image de l'association proposée, transformation des rapports entre dirigeants associatifs et professionnels du financement, accroissement - aussi momentané qu'il soit - des tâches de gestion, accentuation du discours "moral" pour compenser d'éventuels effets négatifs du recours à des techniques perçues comme "commerciales".

D'autres "entrepreneurs de la solidarité" doivent être pris en compte : les *intellectuels*, à raison de leur intérêt pour des comportements généralisables; les *chercheurs* (sociologues, psychologues, ethnologues) dont les interprétations peuvent avoir des effets sur les perceptions qu'ont les administrateurs, les dirigeants associatifs et les journalistes (voir par exemple les débats sur la pertinence de certains termes: exclusion" grande pauvreté, sans-domicile-fixe, etc.); ou encore les dirigeants de groupements - pris ici comme *leaders d'opinion* - qui ont un intérêt à la diffusion d'une idéologie de la solidarité, soit qu'elle rencontre leurs propres préoccupations (dirigeants

religieux), soit qu'elle les légitime en légitimant leurs pratiques de "mécénat social" (dirigeants d'entreprises), soit qu'ils puissent en faire usage dans leurs activités spécifiques ("offre" de biens symboliques par les candidats aux élections).

Les registres de justification, de rationalisation et de démarcation qui sont utilisés par ces différents entrepreneurs d'une idéologie de la solidarité méritent donc une attention particulière. C'est notamment par eux que peuvent être appréhendées les différentes *problématisations* de la solidarité, et ce qu'elles ont de commun. Nombre d'associations, d'élus et de journalistes utilisent largement le registre du "bénévolat" (plus rarement du "militantisme", ce terme paraissant chargé d'une signification politique dont il convient de démarquer les activités de solidarité) : caractère moral et "désintéressé" de l'engagement, valorisation de la relation interpersonnelle ("écoute", "contact", "dialogue", "attention...), rapports dégagés des contraintes bureaucratiques et reposant sur la "confiance" réciproque (d'où l'importance accordée ici aux notions de "contrat", de "fidélité aux engagements pris", de "bonne volonté" manifeste).

Proche est le registre du "don" (sur la signification sociale duquel on reviendra *infra*). S'engager dans des actions de solidarité, c'est donner, mieux "se donner", que ces actions reçoivent leur efficacité des procédures institutionnelles qui les encadrent, ou qu'elles s'inscrivent dans une relation personnalisée dont le donateur tire un plaisir, une satisfaction morale, et/ou un sentiment d'utilité sociale. Ce registre ne peut être distingué empiriquement, d'une manière générale, de celui de la "charité", associée à l'"amour", et entretenant de fortes connexions avec la bienfaisance; peut-être convient-il d'accorder une réelle importance ici à la dénégation d'une attente de réciprocité, fréquente chez certains acteurs. Le recours à ces registres est assorti d'une valorisation de l'engagement personnel et affectif, le lien individuel qui s'établit entre le "donneur" et le "receveur" étant présenté comme la condition d'une réelle efficacité "humaine". Aussi peut-on constater que cette "éthique du singulier" est particulièrement valorisée dans des associations portées à critiquer les pratiques anonymes des grandes organisations prestataires de services.

Dans un autre registre, c'est *l'efficacité* des actions de grande envergure qui est valorisée. Ce sont ici les arguments de l'"urgence", ou de

l'"ampleur sociale" du problème, qui sont avancés. Mais aussi, parfois, des valeurs telles que "la justice", la "prise de conscience collective", la "mobilisation"; ce qui conduit à une dépréciation d'autres types d'action - présentées comme relevant d'une logique dépassée de la bienfaisance, voire d'une complaisance de notables à l'égard de "leurs pauvres".

Si ces registres s'opposent parfois vigoureusement, ils ne sont pas incompatibles en pratique, comme on peut le voir dans les discours de certaines associations qui se refusent explicitement à les opposer ou passent de l'un à l'autre, dans certaines émissions qui juxtaposent des tenants de chacun et insistent sur leur "complémentarité", voire dans certains textes d'évêques construits sur le modèle du "ceci est bien...mais on ne doit pas négliger cela pour autant". Si bien que des termes circulent d'un registre à l'autre : dévouement, efficacité, dignité humaine, respect, etc.

Ces registres d'interprétation et de justification tendent à assurer une démarcation entre types d'associations, selon leurs activités, leurs ressources, leur inscription dans tel ou tel réseau, leurs publics habituels, l'origine de leurs dirigeants et de leurs animateurs, etc. Ils ne correspondent pas forcément à des orientations générales de l'action très différentes les unes des autres.

Il convient également de considérer les arguments couramment employés pour *distinguer* l'action associative d'autres types d'action. La plus manifeste de ces oppositions entretenues (par les associations elles-mêmes, par les journalistes, par des leaders d'opinion) est celle qui concerne le rapport entre l'Etat (concrètement l'administration et certains grands services comme "la Sécurité Sociale" ou encore l'A.N.P.E.) et les associations. Cette opposition repose sur une série de distinctions :

1. Entre deux formes du "devoir de solidarité", l'une étant à la charge de l'Etat (prestations et activités tendant à assurer la solidarité entre les générations, les malades et les bien portants, ceux qui disposent de revenus élevés et ceux qui en sont démunis), et l'autre revenant aux associations du fait d'une "carence de l'Etat", que celle-ci soit jugée inévitable ("l'Etat ne peut pas tout faire...", voire "l'Etat ne doit pas tout faire"), provisoire ("l'Etat n'a pas encore admis la nécessité de..." ou "l'importance de ..."), ou scandaleuse ("puisque l'Etat ne remplit pas ses obligations...").

2. Entre les modalités de l'action administrative en général (impersonnelle, aveugle, routinière, etc.) et les qualités prêtées à l'action associative (adaptée, concrète, non-bureaucratique, etc.); cette distinction n'est bien sûr que l'application à cet ordre particulier d'activités d'un schéma repérable en d'autres secteurs (culturel, économique).

3. Entre les "grands dispositifs" sociaux, nécessaires mais entièrement professionnalisés, et les dispositifs "souples", faisant appel - plus ou moins - à la générosité, au bénévolat, à l'initiative. Ce schéma d'opposition prend souvent, dans la bouche de dirigeants associatifs ou de journalistes, la forme d'un discours de dépréciation des formes d'intervention publique, et tend, par contre-coup, à valoriser fortement l'action associative. Ce qui, on le verra, ne signifie pas que ces modalités d'action soient étrangères l'une à l'autre; dans la pratique, leur combinaison, résultant de l'interdépendance des agents, tend à devenir la règle.

D'autres oppositions sont couramment entretenues. Celle d'une logique associative "désintéressée", et d'une logique "marchande"; d'où l'importance accordée aux signes de "rupture" dans la présentation des budgets associatifs, dans les campagnes de collecte de fonds, dans la valorisation de réalisations obtenues à faible coût financier. L'opposition est également entretenue entre les préoccupations associatives ("répondre à toutes les misères", "s'intéresser à tous") et les préoccupations politiques, les élus étant censés ne prendre en charge que les catégories de population susceptibles de leur apporter des voix. Toutes ces oppositions tendent à une "*sanctification*" de l'action associative, présumée exempte de toute forme d'intérêt professionnel, financier ou politique. Il va sans dire que les acteurs associatifs, s'ils sont bien naturellement portés à tenir de tels discours, sont loin d'en être dupes, et mettent volontiers en avant leurs propres intérêts à agir (satisfactions diverses, plaisir, atténuation de sentiments de culpabilité, etc.) lorsqu'ils sont interrogés individuellement.

Il n'est donc pas excessif de parler ici d'une véritable *idéologie de la solidarité*. Elle repose sur des oppositions schématisées mais fortement intériorisées par de nombreux agents qui "font" de la solidarité ou en parlent, qui sélectionnent les faits et les "expériences" susceptibles d'en vérifier la validité, et qui les diffusent par différents moyens. Elle établit un rapport

entre des valeurs (amour, justice, dévouement...) et des pratiques, en assurant un accord minimal sur la signification morale de ces pratiques. Elle déprécie les comportements incompatibles avec l'"exigence de solidarité", et désigne des coupables. Elle bénéficie de mises en scène (émissions de télévision, congrès, rassemblements), est légitimée par des signes (visites de ministres, déclarations publiques) et par l'acquiescement de leaders d'opinion (clergés, autorités scientifiques). De ce fait, elle tend à s'imposer à tous, d'autant que ceux qui s'en réclament y trouvent des avantages importants : financements, reconnaissance, légitimité professionnelle, audience accrue auprès de "nouveaux" publics et auprès des dirigeants politiques, atténuation d'images aujourd'hui peu valorisées (la "bienfaisance" et l'"action caritative", pour le Secours Catholique, ou la "politisation" pour le Secours Populaire - entre autres).

On serait tenté de parler d'"idéologie attrape-tout" (à l'image de la "modernisation" ou de la "responsabilisation"), si ce terme ne désignait pas un problème bien plus qu'il n'apporte de réponses aux questions. On préférera donc s'interroger sur les *usages* de cette idéologie, sur la *plasticité* de catégories qui permettent le "recyclage" d'activités anciennes et acceptent de multiples significations, et sur les *intérêts* (notamment affectifs et moraux) des agents engagés dans la production de la solidarité. En ce sens, le "secteur" de la solidarité présente de remarquables analogies avec d'autres types d'activités et avec les représentations qui en sont données : action culturelle et socio-culturelle, développement social des quartiers et partenariat urbain, voire protection de l'environnement ou "politiques de la jeunesse".

Si le terme de solidarité apparaît comme un concept flou, c'est en définitive : 1. qu'il autorise des investissements variés et la satisfaction d'intérêts multiples; 2. qu'il permet ("en creux") de surmonter la dévalorisation de certaines attitudes (bienfaisance, charité, politisation, bureaucratization); 3. qu'il échappe à l'usure de termes trop techniques ou trop précis (les "exclus", les "handicapés" etc.) et 4. qu'il reçoit ainsi sa légitimité de l'importation de schémas généraux (opposition de l'action bureaucratique et des relations personnelles, soupçon quant aux motivations des "politiciens", rupture ou dissolution présumée du "lien social" appelant l'invention de "nouvelles" formes d'interdépendance). Aussi accordera-t-on une réelle importance aux "ajustements" discursifs et pratiques entre cette façon de présenter les actions menées et les registres aujourd'hui partiellement dévalorisés

qu'utilisaient naguère certaines associations (Secours Populaire, Secours Catholique, Associations d'Aide aux handicapés, Associations de prévention, etc.).

Etudier la solidarité comme un produit social, c'est se mettre en mesure de comprendre, non seulement les investissements orientés à la production des pratiques et des significations rapportées à cette notion mais aussi les effets d'autres activités et d'autres représentations sur les façons de penser et d'agir.

2. LES PRODUCTEURS DE LA SOLIDARITE

On s'intéresse tout particulièrement désormais aux "producteurs" des *pratiques de solidarité*, et des *significations données à ces pratiques*, en négligeant les autres agents qui contribuent à classer, à justifier et à valoriser ces activités (journalistes, chercheurs, leaders d'opinion, élus, etc.). On s'attache à l'examen de deux questions dont l'importance est apparue dans les travaux du groupe :

- la question de la *professionnalisation*, qui ne saurait être réduite à l'étude de la création d'emplois dans le secteur de la solidarité, mais qui doit prendre en compte les processus de spécialisation (liés notamment à l'affirmation de "compétences professionnelles"- ou "professionnalité"- des agents), le contrôle des activités par des professionnels, et la diffusion de "normes" professionnelles dans toute action, même conduite par des bénévoles.

- la question des *nouvelles formes de militantisme* (même si le terme de "militant" est ici peu valorisé, voire dénigré), que l'on pose habituellement par comparaison avec d'autres formes d'action militante (syndicale, politique, religieuse), réputées "en déclin". On ne saurait évidemment oublier que le "militantisme" de solidarité n'est pas sans histoire; le bénévolat "social" a été, de longue date, actif et valorisé dans certains milieux et à certaines périodes; les activités qui le caractérisaient, même dotées d'une autre signification et différemment labellisées, n'ont pas disparu et nourrissent encore le "contenu" de la solidarité.

On s'interrogera donc sur ce que signifie l'activation symbolique de la distinction entre *bénévoles* et *professionnels*, au moment où la professionnalisation se développe, où le sens de ces termes apparaît brouillé et où se complexifient les itinéraires. Une opposition entretenue risque en effet de dissimuler l'imbrication des catégories d'agents, résultant de leur interdépendance et de la diffusion de modèles communs.

1. Formes d'engagement.

Qu'il s'agisse de bénévoles au sens strict du terme (individus se livrant à une activité sociale sans en attendre aucune rémunération financière), d'anciens bénévoles professionnalisés par création d'un emploi, de professionnels formés pour ce type d'activité, ou de professionnels d'autres "métiers" employés par l'Etat ou par les associations (gestionnaires, communicateurs, comptables, etc.), c'est la *variété des itinéraires* qui appelle l'attention. Force est en effet de constater que l'"entrée en solidarité" est, dans la plupart des cas, perçue et présentée par ces divers agents comme une *forme d'engagement*. C'est ainsi qu'un gestionnaire recruté par une association peut mettre en avant le fait que ses titres universitaires l'autorisaient à exercer dans un secteur "plus lucratif" "plus estimé", mais où il n'aurait pas trouvé les satisfactions (morales, affectives) qu'il reçoit à ce poste.

Pour saisir la variété des itinéraires (et des *motivations* liées à ces itinéraires), on a donc intérêt à ne pas faire de la distinction bénévoles / professionnels la variable *a priori* la plus significative. Certains itinéraires sont constitués de positions successives de pur bénévolat, d'autres combinent des situations de professionnel et des situations de bénévole, d'autres sont une succession de positions professionnelles - ce qui n'exclut pas des motivations en valeur et des comportements "militants".

Il est cependant un point qui concerne généralement les seuls *bénévoles*, et n'est pas sans rapport avec leurs itinéraires. C'est la variété des "types" d'engagement. Par cette expression, on désigne les biens qui sont mis en circulation par ces agents : temps, présence physique dans les lieux institutionnels, argent, biens matériels divers. On désigne aussi le "rythme" de leur participation. Certains engagements militants supposent une présence

régulière, voire un "plein-temps" dans les activités (ce qui va généralement de pair avec une forte assimilation des règles); d'autres s'inscrivent dans des périodes de mobilisation, tels le Carême pour les bénévoles du C.C.F.D., ou les vacances d'été pour les associations organisant des séjours à la mer ou en montagne pour des enfants ou des vieillards; d'autres enfin sont de l'ordre de réponses épisodiques à des sollicitations et prennent simplement la forme de dons d'argent, de nourriture, de médicaments ou de vêtements. Rien n'autorise à exclure tel ou tel de ces "types" d'engagement d'une analyse des échanges qui constituent la solidarité.

On se bornera ici à esquisser quelques itinéraires, sans prétendre - loin s'en faut - à l'exhaustivité :

- les militants du social. Il s'agit d'individus qui n'ont pas cessé de s'engager dans des "actions sociales", parfois depuis leur adolescence. On rencontre ici tout le poids d'une socialisation particulière, souvent religieuse, généralement familiale. Certaines activités semblent liées à ce type d'itinéraire, celles qu'on pourra désigner par commodité comme activités "de bienfaisance". Mais les transformations de grandes associations comme le Secours Catholique ont induit un élargissement des activités de ces bénévoles (alphabétisation, aide aux chômeurs).

- les spécialistes du "travail social". Ici, les itinéraires combinent positions professionnelles (métiers du travail social, de l'assistance sociale, de l'aide familiale) et engagements bénévoles (antérieurs à l'acquisition d'une position professionnelle, ou postérieurs, dans le cas des retraités). Un cas de figure particulier est celui d'agents exerçant une profession "sociale" ou paramédicale, et qui, ayant été élus conseillers municipaux (parce qu'on les a généralement sollicités à raison de leur notoriété ou de l'"image" de leur profession), "peuplent" les commissions spécialisées. Ces agents mettent généralement en avant à la fois des valeurs morales (dévouement, générosité, etc.) et leur compétence, gage d'efficacité.

- les militant polymorphes. Il s'agit d'individus ayant milité dans des organisations politiques ou syndicales (C.G.T, C.F.D.T, etc.), parfois dans de petites organisations très contestataires, et qui paraissent s'être "reconvertis" dans des activités de solidarité. On ne saurait interpréter uniment ces conversions comme résultant de la déception éprouvée dans l'action politique

(encore que ce soit parfois le cas); de tels itinéraires peuvent en effet être vus comme des "itinéraires de fidélité", les actions de solidarité (leur) apparaissant, dans une configuration nouvelle, inscrits dans la continuité de leurs engagements politiques antérieurs. Telle militante d'une association agissant pour mobiliser les ouvriers immigrés d'une grande entreprise a pu ainsi "se reconverter" dans l'aide aux enfants défavorisés (souvent fils d'immigrés) d'un quartier de la banlieue parisienne. Les attitudes liées à ce type d'itinéraire sont, évidemment, très différentes de celles d'une fille de "notable" élevée dans le souci de "venir en aide aux plus démunis".

- les bénévoles d'une opération de solidarité particulière. On désigne ici des agents qui, du fait de leur position professionnelle (en dehors des métiers de la solidarité) ou d'un événement ayant affecté leur existence, se sont engagés dans une action de solidarité spécialisée. Ainsi de plusieurs bénévoles d'associations se consacrant à une forme de handicap, à l'action en faveur de certains types de maladie, ou encore à des activités visant à traiter la toxicomanie. Ainsi encore de salariés d'une entreprise (le cas a été analysé notamment pour E.D.F.), qui se groupent sur un projet précis de développement dans un village africain ou indien. La variété des circonstances qui paraissent avoir suscité l'engagement défie ici l'énumération: accident, rencontre, modification de la position professionnelle, expérience nouvelle, maladie touchant l'agent ou un de ses proches, etc.

Il semble particulièrement intéressant de recueillir un matériau abondant par entretiens, afin de reconstituer éventuellement des "types d'itinéraires" que l'on pourra mettre en rapport avec l'engagement dans telle ou telle activité, dans telle ou telle association. On a pu repérer que les agents eux-mêmes effectuent des opérations de typification des associations en fonction des itinéraires de leurs bénévoles et de leurs salariés : associations perçues comme menacées de "ghettoïsation", associations perçues comme des "groupements professionnels", associations assimilées à une "famille" religieuse ou politique du fait de l'origine dominante de leurs membres, etc. Du fait que ces typifications sont faites de manière très intuitive, elles nous renseignent plus sur l'image entretenue des associations que sur la réalité des itinéraires de leurs membres; mais elles méritent d'être considérées attentivement, et peuvent parfois être validées.

2. Déterminants de l'engagement

On sait toutes les erreurs qui peuvent être commises dès lors qu'on prétend saisir les "déterminants" d'une attitude ou d'un comportement; la première est évidemment de confondre déterminant et motivation alléguée, celle-ci correspondant plutôt à une rationalisation (en valeur ou en finalité...) des actions. Mais il est d'autres biais, qu'on ne développera pas ici : l'inclination à opposer divers types de motivations qui, en pratique, se combinent; les généralisations fallacieuses sur la base de quelques cas, en l'absence d'outils de mesure fiables; l'imputation hâtive de causalité; etc. On se limitera donc à une présentation rapide de quelques déterminants dont on a pu mesurer la présence et, dans certains cas, l'importance. Faut-il préciser que les agents eux-mêmes sont souvent conscients de l'existence de ces déterminants, et nullement portés à les dissimuler (aussi éloignés qu'ils paraissent de motivations "nobles" et "désintéressées"); faut-il préciser aussi que la question de la "liberté" de la personne ne se réduit pas à l'existence ou à la non-existence de déterminants, sauf à supposer des individus sans attaches, sans intérêts, sans émotions et n'entretenant aucune relation avec leurs semblables...? Les déterminants présentés ici ne sont pas sans rapport, on le concevra aisément, avec les itinéraires d'engagement.

Certains *déterminants sociaux* sont aisément repérables. On entend par "déterminant social" l'appartenance à un groupe social ou à certaine catégorie professionnelle. Le cas des "notables" de la solidarité est à cet égard très significatif. Ainsi en est-il du groupe de "personnalités" qui a créé un centre d'accueil pour S.D.F. dans une grande ville de province : appartenant à la bourgeoisie locale, catholiques, étroitement liés à des élu(e)s, entretenant des relations avec une association religieuse, ces "notables" sont engagés dans une activité qui n'est pas sans rapport avec un "devoir de bienfaisance" très répandu dans leur milieu d'origine et leur groupe social d'appartenance; pour autant, cette activité de solidarité est très éloignée des "visites aux pauvres" ou des collectes de vêtements "pour les plus démunis".

Différemment, l'exercice de certaines professions "porte" à l'engagement de solidarité : professions médicales et para-médicales, garantissant des compétences particulières; avocats susceptibles de "monter un dossier" ou de "plaider une cause" dans le cadre de nombreuses associations, et donc sollicités; psychologues estimant que leur savoir est nécessaire dans

certaines situations appelant des activités de solidarité (toxicomanie, ruptures familiales dans des situations d'exclusion, prévention de la délinquance, etc.). Le terme de "déterminant" peut être ici compris comme un effet de sollicitations multiples liées à la profession, et/ou aux représentations de la profession, activées notamment dans le cadre des relations professionnelles. Un savoir spécifique est *réinvesti* dans la solidarité, dans des conditions particulières : passage à la retraite (ceci a été vérifié par exemple dans le cas de la Mission France de Médecins du Monde), ralentissement des activités professionnelles, changement des conditions d'exercice de la profession, etc. Le bénévolat est ici vécu comme un "transfert" des activités d'une logique de l'échange marchand à une logique de l'échange par le don. Il est donc clair que le repérage de ce déterminant ne dispense pas d'une analyse des motivations, et n'est pas séparable de celui d'autres déterminants.

Par *déterminants professionnels*, on désignera ici des changements de situation au sein d'une profession, lorsque cette profession n'entretient pas un rapport immédiat avec les activités de solidarité (cas précédent). Une étude sur l'engagement de salariés d'une grande entreprise (cf. *infra*) dans une opération d'aide au Tiers-Monde a montré que la plupart des bénévoles de cette opération étaient dans une situation de modification de leur position : salariés "sur la touche", dont les activités professionnelles se trouvaient réduites et perdaient une partie de leur intérêt, cadres pré-retraités anticipant la cessation de leurs activités, cadres et employés anticipant une "revalorisation de carrière" et portés ainsi à un investissement accru dans leurs activités. L'analyse de leurs itinéraires fait cependant apparaître la présence d'autres facteurs d'engagement : passé syndical, expériences antérieures, ruptures avec les routines.

L'importance des *déterminants religieux* ne saurait étonner, quand on considère : l'ampleur et la diversité des associations d'origine religieuse, les effets d'une socialisation qui a longtemps valorisé l'engagement dans des activités sociales (présentées comme plus désintéressées et plus consensuelles que les activités politiques et syndicales), la force de la croyance en un "devoir de charité" (même limitativement entendu comme une obligation de "partage" matériel). C'est ici à toute l'histoire de la bienfaisance (catholique, protestante, juive) qu'il faut avoir recours pour comprendre la puissance de ce déterminant, les formes d'activités qui se trouvent aujourd'hui "recyclées" dans la solidarité, l'ampleur des ressources ainsi mobilisables (ressources en argent bien sûr, mais tout autant en agents bénévoles et en savoir-faire). On se met également en position de mieux saisir la force de certaines représentations : méfiance à l'égard

de l'Etat, valorisation des relations interpersonnelles, éloge du consensus des "bonnes volontés", appréciations morales sur le comportement des bénéficiaires de la solidarité, hiérarchisation des "déviances", etc.

On ne saurait négliger d'autre part les *déterminants politiques* même si leur analyse est particulièrement difficile (compte-tenu de l'ambiguïté même du terme "politique"), et s'ils ne sont expressément repérables que dans un petit nombre des cas étudiés par le groupe. On devra donc s'en tenir à quelques exemples. Certains agents de la solidarité (bénévoles ou professionnels) font état d'expériences "politiques" (pendant la guerre d'Algérie, en 1968) qui les ont "amenés" à s'investir dans des actions collectives. D'autres ont milité précocement dans des organisations lycéennes ou étudiantes très politisées, ou encore dans de petits partis "révolutionnaires" (Ligue, Lutte Ouvrière, P.C.I....). Il n'est pas douteux enfin que certains agents actifs de la solidarité ont été (et parfois sont encore) membres du Parti Communiste; on notera d'ailleurs que les dirigeants du Secours Populaire mettent un soin particulier à lutter contre une représentation (dominante ?) de cette association comme "organisation satellite du Parti Communiste". Il serait particulièrement intéressant d'étudier les itinéraires "politiques" des membres de certaines associations réputées "dures" et "contestataires", voire "politisées" à l'insu de la majorité des adhérents (par exemple D.A.L.). Il va de soi qu'on ne confondra pas cette préoccupation avec le travail qui pourrait être fait sur les *usages* de certaines associations (S.O.S. Racisme, de multiples associations "locales" plus ou moins municipalisées) par des élus et des organisations politiques.

L'étude de la variété des déterminants, même à peine esquissée comme ici, permet de mieux saisir l'importance des échanges de représentations de significations et de justifications qui produisent une idéologie de la solidarité protéiforme et susceptible de multiples usages, mais également des censures et des euphémisations qui rendent possible un accord minimum entre les différents agents concernés.

On est cependant amené à s'interroger sur les facteurs de réduction de cette diversité, sinon d'homogénéisation relative des pratiques et des représentations. Certains relèvent des effets d'une interdépendance forte, constamment activée dans les interactions (cf. *infra*, "le bricolage des catégories"). On considèrera d'abord les effets de la professionnalisation.

3. La professionnalisation

On peut prendre une première mesure de l'ampleur de la professionnalisation par le nombre d'emplois salariés concernant le secteur "social". Les associations à but non lucratif dont les activités sont centrées sur l'action sociale (au sens le plus général du terme) emploient environ 300.000 salariés équivalent temps-plein, selon le Conseil national de la vie associative (rapport de 1995). A ce chiffre, il conviendrait d'ajouter, bien sûr, celui des salariés des collectivités locales s'occupant des "questions sociales" et un nombre non négligeable de fonctionnaires de l'Etat. Mais cette mesure est très imparfaite. Le secteur de l'"action sociale" ne correspond pas exactement au secteur de la "solidarité" (professions para-médicales, psychologues); certains "métiers", qui n'ont apparemment qu'un rapport lointain avec la solidarité, tendent aujourd'hui à inclure des activités que l'on rattache parfois à ce domaine d'action (métiers "urbains", métiers de maintien de l'ordre ou de la "sécurité"); enfin, un même métier peut comporter des tâches "de solidarité" et des activités de type culturel ou sportif (cas des animateurs sociaux). Les classements dépendent pour partie des appréciations portées sur les activités par les agents eux-mêmes, et varient donc en fonction de ces appréciations. On peut toutefois admettre que le nombre des professionnels engagés dans des activités de solidarité connaît une croissance forte, résultant du développement des associations concernées.

Une deuxième difficulté tient à la variété des professionnels salariés qu'emploient les associations. Il s'agit d'abord de "professionnels de l'action sociale" (assistantes sociales, animateurs sociaux, aides familiaux, etc.), métiers anciens, inégalement organisés et très hiérarchisés, avec des statuts différents; les travaux de J.Ion et de M.Chauvière fournissent sur ce point des données et des informations très riches. L'évolution de ces métiers est rapide, et donc aussi celle des formations et des diplômes qui y préparent. Mais il s'agit aussi de professionnels recrutés en raison de leur compétence spécifique dans la gestion et la communication : comptables, spécialistes en gestion des "ressources humaines", communicateurs, secrétaires de direction, etc. Le niveau des diplômes requis semble s'élever considérablement; il n'est pas rare de rencontrer, parmi ces professionnels, des titulaires de maîtrise (en économie, en sociologie, en droit), de D.E.A., voire des diplômés des I.E.P. Entrent également dans la catégorie très extensive des "professionnels", des

psychologues et une large palette de professions para-médicales. Désigner par le même terme les "blouses blanches", agents musclés chargés de la sécurité dans certains centres d'accueil, et tel directeur de la communication dans une grande association, n'est pas - on l'admettra aisément - sans inconvénient dans le cadre d'une analyse précise de la professionnalisation !

La multiplication des formations aux professions de la solidarité (dans des écoles spécialisées, dans des Instituts privés, à un moindre degré dans les Universités), incluant aujourd'hui quelques D.E.S.S. et D.E.A., témoigne en tout cas d'une croyance largement répandue: il y a des emplois dans ce domaine, et - surtout - une véritable formation professionnelle s'impose. Cette croyance est peut-être le meilleur point d'entrée dans la question de la professionnalisation.

Comme on l'a dit plus haut, la signification des pratiques qui tend à s'imposer est souvent celle que proposent les membres des professions de la solidarité. La structuration et l'institutionnalisation de certaines professions implique que soient valorisés les savoirs et les savoir-faire de leurs membres, progressivement présentés comme seuls légitimes, du fait notamment de leur "efficacité supérieure". Les travaux de sociologie des professions ont généralement montré la relation étroite qui s'établit entre la spécialisation, l'institutionnalisation du groupe et sa légitimation. On ne sera pas surpris de constater que certaines des professions considérées ici réclament un statut précis (qui tend à exclure de certaines activités des professions concurrentes), qu'elles se dotent de "chartes", qu'elles se prévalent de la "technicité" de la formation reçue. Dans certains cas (cf. *infra*, l'étude sur le CLAVIM), les membres d'une profession sont portés à réclamer un quasi-monopole sur les activités de solidarité, dès lors qu'elles ne requièrent pas une compétence médicale ou para-médicale.

On est donc en présence d'une *représentation* de la solidarité qui privilégie la "compétence technique", la subordination du "technicien" aux élus ou aux dirigeants de l'association, selon les cas, et la capacité d'expertise (réalisation d'études, diffusion de méthodes d'analyse des situations, constitution de "répertoires de solutions" à des problèmes identifiés). Le terme de "*professionnalité*" peut désigner ce type de compétence. Il est important de voir que cette "professionnalité" est revendiquée par plusieurs types d'agents : les professionnels stricto sensu, bien sûr; mais aussi des bénévoles engagés dans

ce type d'action du fait de leur spécialisation (médecins, infirmiers, psychologues), qu'ils continuent à exercer "ailleurs" leur profession, ou qu'ils soient à la retraite; des élus, persuadés qu'il leur sera plus facile de contrôler des "techniciens" salariés du social que des "militants"; certains dirigeants d'associations, du fait des problèmes qu'ils sont amenés à prendre en charge (formation de chômeurs, soins spécialisés, prévention de la toxicomanie, etc.). La professionnalisation peut donc être appréhendée, dans cette perspective, comme la diffusion d'une croyance que partagent, pour des raisons différentes, des agents *qui ne sont pas tous*, loin s'en faut, des "professionnels" au sens strict du terme.

En ce sens, la réussite de cette conception d'une "approche efficace et technique" des problèmes relevant de la solidarité, est la réussite :

- du travail de légitimation des pratiques et des méthodes de leur profession par des agents formés aux métiers de la solidarité, surtout quand ils n'ont pas été préalablement des bénévoles de la solidarité, ou quand ils cherchent à prendre de la distance par rapport à une phase antérieure de "militance". On retrouve ici l'intérêt d'une analyse précise des itinéraires.

- de l'intériorisation par des agents bénévoles de la "supériorité" de cette approche, intériorisation qui résulte de l'expérience des rapports avec les professionnels, avec les services de l'Etat et avec les élus (une présentation "technique" des dossiers facilitant par exemple, l'obtention de financements et de subventions).

- de l'acceptation, dans d'autres secteurs d'activités (la culture, la communication), d'une représentation qui privilégie également la "compétence" la "professionnalité" et la "technicité". Dans cette façon de voir, le "bon" bénévole est celui qui accepte de suivre une formation spécialisée (aussi brève soit-elle) pour s'acquitter de ses tâches "comme un professionnel".

- de l'extension même du champ de la solidarité, ayant pour conséquence le développement d'activités de moins en moins conformes au modèle de l'"action caritative" traditionnelle.

Le "brouillage" des catégories reçues (bénévoles ou militants vs. professionnels) n'est donc pas seulement le produit d'une multiplication des

situations intermédiaires (emplois à temps partiel, rémunérations hors-contrat, etc.), mais celui d'une généralisation de la représentation qui valorise la "professionnalité" dans l'accomplissement des activités.

Par contre-coup se trouvent définis relationnellement d'autres "types", que certaines associations, des leaders d'opinion et des journalistes valorisent. C'est notamment le cas du type "militant", défini par sa générosité, son désintéressement, ses qualités humaines plus que par sa compétence professionnelle (même s'il possède, en quelque sorte "de surcroît", cette compétence). Il conviendrait d'étudier précisément les associations où se développe un discours de valorisation du militant - assorti parfois de l'expression d'une méfiance à l'égard des "professionnels". Cette stratégie de distinction peut résulter de la position et des ressources de l'association (Secours Populaire), de la particularité de ses pratiques (D.A.L.), ou d'une conception très spécifique de la solidarité (A.T.D. Quart-Monde). On note également que l'ampleur de la professionnalisation peut être partiellement occultée dans certaines situations, par exemple lors d'émissions destinées à "sensibiliser l'opinion" et à solliciter un large public de donateurs. De multiples intérêts renforcent ici la croyance dans la supériorité du désintéressement : les échanges constitutifs de la solidarité doivent, dans cette perspective, échapper autant que faire se peut à la logique des échanges marchands. Aussi les tenants d'une compétence professionnelle assortissent-ils souvent leurs discours de références aux "motivations profondes" de l'engagement, comme s'il s'agissait de ne pas "désenchanter" le monde de la solidarité en laissant voir qu'il est largement structuré par des logiques de professionnalisation, hâtivement assimilées à une logique de l'intérêt de carrière. Peut-être faut-il chercher ici l'explication de l'attention apportée par bénévoles et professionnels à se distinguer conjointement des élus, même s'ils leur reconnaissent un rôle important dans la définition des actions de solidarité (cf. *infra*, l'étude du CLAVIM).

L'emprunt réciproque de justifications aux registres de la professionnalité et du bénévolat appelle une fois de plus l'attention sur les effets des échanges (ici de représentations et d'arguments) au sein d'un champ d'activités structuré par l'interdépendance de multiples agents, portés chacun à faire prévaloir leur conception de la légitimité des pratiques et des

savoirs qu'ils maîtrisent, mais "tenus" en quelque sorte par les croyances sociales concernant ce champ.

3. DE QUELQUES EFFETS DE CETTE PRODUCTION

On l'a vu tout au long des développements précédents : le secteur de la solidarité doit être analysé comme d'autres secteurs d'activités, dans lesquels le "produit" (culture, socio-culturel, développement social des quartiers...) résulte des actions d'agents interdépendants, entre lesquels circulent des biens matériels, des connaissances, des arguments, des croyances, des justifications, des représentations. Produits constamment renouvelés par l'introduction de nouvelles activités, souvent "recyclées", par la concurrence que se livrent les agents pour imposer leur conception des activités légitimes et les significations qu'ils leur donnent, et par la structuration de professions qui modifient les hiérarchies et les classements. On conçoit que ce qui est ainsi produit ne se laisse pas aisément enfermer dans une définition rigoureuse, d'autant que plusieurs agents (formateurs, leaders d'opinion, associations réclamant une reconnaissance officielle, etc.) ont un intérêt fort à empêcher une clôture de ce champ d'activités.

On voudrait esquisser ici trois "pistes de réflexion" quant aux effets sociaux de ce type de production, en les considérant comme des effets de l'interdépendance et des interactions qui concrétisent cette interdépendance.

1. Une combinaison de logiques.

Le fonctionnement des associations relève pour partie d'une *logique marchande*, dont on saisit bien divers aspects. C'est d'abord l'organisation d'actions visant à accroître les ressources de l'association selon des méthodes empruntées au secteur économique : prospection des donateurs potentiels par mailing, vente de cartes postales, braderies, opérations de promotion par affichage, démarchage de "mécènes" intéressés (y compris financièrement) à consacrer une partie de leurs bénéfices à des actions de ce type. On a dit que certaines entreprises pouvaient ainsi "acheter" (et diffuser

largement) une image "sociale" et novatrice en prenant en charge certaines opérations de solidarité. La logique "marchande" est également présente lorsque les personnes accueillies dans un centre d'hébergement de longue durée sont tenues de travailler - même si cette obligation est placée officiellement sous le signe d'une exigence de réinsertion. La vente de journaux par des S.D.F. n'échappe pas aux exigences d'une logique marchande, même partiellement pervertie par la spécificité du produit et des motivations des acheteurs. On voit bien cependant les limites de cette approche : les biens qui circulent dans les échanges sont difficilement appréciables en termes de "valeur marchande", et les avantages retirés de l'échange par celui qui agit bénévolement ne sont pas quantifiables. Les effets de choix tendant à établir la "vérité" d'une évaluation par le marché sont, de ce fait, très perturbants. C'est ainsi que la création d'"ateliers" ou de "magasins" fonctionnant sur la base de biens fabriqués par des chômeurs, et ainsi placés en concurrence avec des entreprises "normales", a des conséquences difficilement gérables (en matière de contrats de travail, de frais de diffusion, de recours à certains types de clientèle, etc.). Les obstacles à l'extension d'une logique marchande dans les activités de solidarité ne sont pas exclusivement psychologiques ou... "symboliques".

Certains effets des activités de solidarité incitent d'autre part à considérer qu'une logique sociale de *distinction* est en oeuvre dans ce secteur. Distinction que permet l'acquisition d'une image de bénévole dévoué et désintéressé, et pas seulement dans des activités de type caritatif; la création et la gestion d'un centre d'accueil, l'organisation d'activités de réinsertion pour des chômeuses (laveries, ateliers de couture), peuvent faire acquérir - ou conforter - une position de notable. Nombre de conseillères municipales ont été recrutées à raison de la reconnaissance qu'elles avaient acquise dans ce type d'engagement social. On voit bien ici que les *effets* d'une logique de la distinction, autrement dit les "conséquences" des actions et des jugements portés sur ces actions, ne sauraient être confondus avec les *motivations* (sentiment d'obligation, recherche de gratifications morales, principe de plaisir, etc.), ni même avec les *déterminants* de l'engagement ("devoir" de bienfaisance attaché à la position sociale, situation professionnelle, socialisation religieuse, etc.).

Il en va de même pour les formes de "starisation" de certains militants de la solidarité, mis en avant par les médias, pris comme symboles par des associations, et parfois appelés de ce fait à occuper des postes importants dans le champ politique (ministres, rapporteurs généraux, experts et membres

de cabinets). Ces effets de l'action ne donnent que peu d'indications sur les agents qui en bénéficient, mais permettent d'appréhender la forte valorisation des actions de solidarité, ou encore de repérer les associations qui - pour des raisons à analyser - sont conduites à développer des stratégies du spectacle et de la vedettisation (M.S.F. internationale, D.A.L., Act Up).

Peut-être faut-il également chercher, dans les modalités d'organisation de certaines activités, les effets du principe de plaisir repérable dans les engagements qui favorisent les rapports personnels, voire procurent un "dépaysement". La prise en charge d'une opération de solidarité avec un village africain par une petite équipe, la stabilité de cette équipe et les relations d'ordre affectif qui peuvent s'y établir, plaident en tout cas dans ce sens. Seule une observation suivie, de type ethnographique, voire un travail d'observation participante, permet d'appréhender vraiment ce type de logique, productrice de "communalisation".

On s'arrêtera plus longuement sur *la logique du don* en oeuvre dans les activités de solidarité. L'attente d'une forme de "contre-don" par ceux qui donnent du temps, de l'argent, de l'attention, est parfois aisément repérable. La rupture de l'échange, du fait des bénéficiaires, est alors stigmatisée vigoureusement : ingratitude, rupture d'un "contrat moral", infidélité aux engagements pris, comportement irresponsable. A la limite, l'incapacité d'un bénéficiaire à donner des signes de son insertion dans ce type d'échange conduit à sa disqualification, comme on le voit dans des centres d'accueil de chômeurs où sont valorisées les manifestations de "bonne volonté" des bénéficiaires du don (amabilité, petits services rendus, "coups de main" données au personnel permanent et aux bénévoles). Le contre-don est ici, très logiquement, interprété comme la manifestation d'un désir d'insertion - insertion dans la forme prévalente de l'échange sinon insertion professionnelle, celle-ci restant un horizon imaginaire de l'action pour beaucoup d'agents concernés. C'est dans cette perspective, entre autres, que l'on peut comprendre les stratégies de "séduction" mises en oeuvre par des bénéficiaires de la solidarité : attention apportée à donner des signes de leur bonne volonté (qu'on ne saurait interpréter seulement comme une conduite "utilitaire", rationnelle en finalité, et produit d'un "calcul"); manifestations de reconnaissance, voire d'attachement affectif au "donneur"; mais aussi savoir-faire de certains vendeurs de journaux qui, par un sourire, un geste, montrent qu'ils ne

sont pas dupes de la forme marchande (journal contre pièce de monnaie) que "doit" revêtir ici l'échange.

Pour autant, certaines caractéristiques de l'échange don/contre-don manquent dans beaucoup de cas : la personne du donateur ne reste pas attachée au bien qu'il met en circulation; l'offre du contre-don n'est pas retardée par la contrainte des délais à respecter; il n'y a pas établissement d'un lien personnel entre celui qui donne et celui qui reçoit. La "logique du don", telle que l'a analysée Mauss, ne peut pas toujours, ici, être vérifiée, notamment pour les donateurs anonymes de "grandes opérations" de solidarité. On est donc conduit à faire l'hypothèse d'un "échange par substitution" qui concerne le seul donateur. Au sentiment de honte (engendré par la perception de sa propre position sociale "privilegiée"), de culpabilité (entretenu par des entrepreneurs de morale - parfois sous la forme élémentaire, mais combien parlante, du "supporteriez-vous d'être étranger au grand élan de solidarité qui s'exprime ce soir ?" entendu au Téléton), voire de crainte ("et si cela m'arrivait à moi ?"), se substitue la satisfaction - même relative", même incomplète - d'avoir "fait quelque chose". Un sentiment est échangé contre un autre, et le bénéficiaire du don matériel est ici *l'occasion* de cette substitution. Aussi bien ce procès n'est-il pas absent d'autres formes d'engagement ou de participation (politique notamment). Il incite le sociologue à s'intéresser aux discours, aux gestes, aux spectacles, qui activent les sentiments de honte, variables selon l'origine familiale et sociale, le type de socialisation, et la situation des individus sollicités. Il contribue grandement au processus général de censure des motivations et des significations qui ne relèvent pas de la logique "pure" et "désintéressée" du don, de la justice, de la charité.

C'est donc bien la *combinaison* de ces logiques qui doit être précisément analysée ; l'effet de la production de la solidarité est ici, manifestement, de contribuer au maintien d'autres principes d'action que ceux qui résultent du "calcul utilitaire" prédominant dans une logique marchande. On saisit ici les conditions sociologiques d'une activation des attitudes "altruistes", de quelque manière qu'on désigne ce processus : activation des valeurs, problématisation éthique, entretien d'une morale collective.

2. Le bricolage des catégories

Comme en d'autres champs d'activité (le culturel, la protection de l'environnement, le développement social urbain), les *catégories* utilisées pour agir ne résultent pas seulement des opérations de codification réalisées par l'Etat (élus, administrations). On entend ici par "catégories", aussi bien les classements officiels (ayant-droits, populations concernées, "publics" identifiés) que les procédures prévues et réglementées d'intervention, les dispositions juridiques concernant tel type d'action (la prévention de la délinquance, le traitement des toxicomanes), et les agences désignées pour s'occuper d'un problème. Comme l'a bien montré P. Lascoumes, la codification fournit ici un cadre pour de multiples négociations portant sur la signification des catégories proposées, leur hiérarchisation, le degré de contrainte qu'elles impliquent, et les conditions de leur application. Au-delà de l'univers des dérogations, c'est ainsi l'univers des normes secondaires qui mérite attention.

La production de la solidarité peut être, de ce fait, vue comme production de catégories "concrètes", issues des pratiques, des interactions entre agents concernés, et des opérations d'ajustement (de la réglementation, de la législation) auxquelles sont conduits les agents de l'Etat. On pourrait multiplier les exemples de ce processus de production de normes :

- il est particulièrement manifeste dans l'accueil et l'orientation des chômeurs (cf. *infra*, l'exemple de l'ASSOL à Nanterre). Ce qui se joue dans l'interaction entre bénévoles et salariés de l'association, entre membres de l'association et agents de l'Etat et de l'ANPE, aussi bien qu'entre personnes qui accueillent et chômeurs, est la définition de catégories concrètes de demandeurs d'emploi (employables ou non, "cas lourds" et réinsérables, bénéficiaires de telle ou telle aide), de critères d'appréciation des situations (caractéristiques physiques, traits de caractère, situation familiale), d'indicateurs de comportement (volonté, habileté, respect des normes et des exigences de la collectivité), voire de scénarios d'action (s'adresser à tel service, recourir à telle association, effectuer tel stage). Ce qui se joue est également la définition des règles pratiques d'interaction, ou de "collaboration" entre associations et services publics. Le "bricolage" des catégories est ici facilité par l'origine des bénévoles (psychologues, anciennes assistantes sociales, travailleurs sociaux au fait des "exigences" des démarches administratives, et familiers des catégories codifiées employées dans les administrations ou par des partenaires tels que les

juges et les policiers). Autant que de bricolage, on aurait ici intérêt à parler d'ajustements aux cas concrets, tels qu'ils sont perçus par ce type d'agents.

- il est également manifeste dans les activités de prévention de la délinquance (cf. *infra*, la prévention de la délinquance à Issy les-Moulineaux). Les agents les moins portés à mettre en oeuvre les catégories officielles sont amenés, pour être reconnus et financés à utiliser des formulaires et des procédures de classement de leur "public" qui ne correspondent pas à leur conception initiale de l'action. Inversement, les agents de l'Etat et les élus sont amenés à prendre en compte les catégories de pensée et les façons de faire de ces agents, même s'ils occupent une position subordonnée - voire marginale - dans ce secteur d'activités.

- on pourra, de la même manière, analyser ce travail de bricolage dans l'étude de commissions attribuant le R.M.I. ou les Contrats de solidarité; on voit ici, de surcroît, à quel point la production des catégories est tributaire du "contexte" économique et social régional, voire des traditions locales (paternalisme dans le Nord par exemple).

Les règlements et la législation fournissent donc des "points d'appui" à la production des catégories d'action, qu'on peut alors voir comme des "déclinaisons" concrètes des textes bien plus que comme l'application de contraintes juridiques.

Les *caractéristiques* (sociales, professionnelles, culturelles) *des agents* interdépendants, et les effets de la *professionnalisation* (au double sens de structuration de professions spécialisées et de diffusion de normes professionnelles) ont une grande importance dans le bricolage des catégories. C'est sans doute par là que se réalise une homogénéisation des formes d'activité, des significations qui leur sont données, et des savoirs concernant les bénéficiaires de la solidarité. C'est également par le bricolage des catégories que s'établit un accord minimal qui permet la poursuite d'une collaboration entre agents d'origine différente, attachés à des conceptions spécifiques - et partiellement antagoniques - de la solidarité.

3 Etat et associations : Une intégration à la marge ?

Les analyses actuelles en terme d'exclusion semblent être marquées par des constats qui privilégient les processus de précarisation économique. Si ce terme acquiert alors une pertinence conceptuelle, c'est qu'il renvoie à des évidences lourdes comme la vulnérabilisation statutaire (remise en cause massive des contrats à durée indéterminée) et bien sûr la marginalisation professionnelle (chômage de longue durée, jeunes hors du monde du travail) et la perte du logement. Mais cette pertinence reste à interroger de deux points de vue. Tout d'abord, les populations retenues sont-elles toutes désaffiliées et le sont-elles au même point ? Si les sans-abri semblent avoir perdu de nombreuses attaches, que dire des jeunes des cités qui habitent toujours -et ont toujours habité- dans leur cité et ont développé des tactiques de survie parfois très rentables (économie parallèle, trocs, vols, travail au noir...) ?

Ensuite, et c'est ce qui retiendra davantage notre attention, faut-il maintenir cette appellation alors que de nombreuses associations et institutions publiques interviennent auprès de ces publics très différenciés : réseau ville-hospital pour les toxicomanes et sidéens auquel participent localement diverses associations, hébergements de jeunes, allant des foyers de l'ASE et de la Sauvegarde aux accueils de jours d'Emmaüs ou du Secours catholique, associations de soutiens aux chômeurs, centres d'accueil multiples (Urgence, CHR, hotels sociaux, appartements-relais...) pour SDF que l'on retrouve là aussi dans la plupart des services des associations caritatives.

Analysé les productions de solidarité revient à identifier les ressorts de l'action d'inclusion secondaire (après l'échec de l'inclusion primaire assuré par la famille et l'école). Pourtant, la gestion des sorties sociales (et non des "causes", secteur des partis politiques) interroge nécessairement toute recherche portant sur les effets réels de ces actions sociales "curatives" et non point préventives. Intervenir au moment où tout est déjà joué n'implique-t-il pas de resserrer les offres de réinsertion à certaines prestations ? S'il y a bien volonté d'inclusion et si les dispositifs mis en place viennent largement la confirmer, il reste que le positionnement des associations, dans le sillage des autres institutions publiques et dans le cadre des mesures législatives et réglementaires, révèle une "modestie d'action" qui les caractérise dans leur ensemble. D'où l'expression d'inclusion périphérique qui permet de penser à la fois le maintien relatif de l'individu dans un tissu de relations sociales privées et publiques (il n'est de ce fait jamais exclu) mais aussi son enfermement relatif dans cet univers de l'aide sociale limitée.

-Tout d'abord, la configuration des institutions privées ou publiques intervenant dans le domaine de la solidarité ne révèle-t-elle pas simultanément une capacité d'inclusion des "personnes défavorisées" dans une incohérence d'ensemble de leurs actions ? Entreprises d'insertion économique, systèmes de soins spécifiques, aides sociales à la carte, centres d'accueil corpusculaires, autant de formes d'action déléguées à des associations qui non seulement offrent chacune, sur le même domaine, des

prestations spécifiques mais qui par ailleurs ne se coordonnent que très rarement les unes avec les autres.

A défaut d'impulser une politique cohérente initiée par un centre (qu'il soit étatique ou fédératif privé, comme l'UNIOPS) contre les causes les plus visibles de la relégation (cout des loyers, interdiction des expulsions, indemnisations chômage limitées, RMI reconnu par tous les bénéficiaires comme étant insuffisant pour vivre, aides d'urgences trop limitées (FSL ou fonds sociaux des ASSEDICS qui dégagent des excédents !), les élus, fonctionnaires locaux, et intervenants associatifs gèrent semble-t-il à la marge les phénomènes de sortie sociale. Les pertes de l'emploi, du logement, de la sécurité sociale, se trouvent compensées par des dispositifs auxiliaires assurés de plus en plus, depuis la décentralisation, par des associations subventionnées par des collectivités locales ou l'Etat. L'incohérence du système d'ensemble se dévoile à la multiplicité des organisations placées en position de concurrence sur le marché de la solidarité (subventions de la DASS, de la FNARS, des fondations...), sous-traitance des dossiers administratifs issus des CCAS ou des BAS) et à la densité très variable des structures associatives d'un département à un autre.

Ainsi pourrait être proposée une étude de "l'efficacité" différentielle des systèmes associatifs départementaux : densité des organisations rapportée à la population et à ses difficultés, ressources propres, capacités de mobilisation en bénévoles, innovations dans les actions entreprises, types de coopération entre les associations et la population locale, modalités d'articulation et de coordination des actions sur un domaine donné entre les partenaires de terrain (associations, élus, fonctionnaires des services concernés, population militante).

On pourra, de la même manière, effectuer des études monographiques d'association afin de tester les outils mis en oeuvre :

- profils spécifiques des bénévoles (par exemple ceux qui sont anciens professionnels à la retraite s'opposent aux bénévoles amateurs qui cherchent à devenir salariés), et des professionnels recrutés (critères formalisés dans les entretiens d'embauche, valeurs implicites),
- manières de recevoir la population et de la "suivre",
- cohérence interne de l'action d'un service à un autre : par exemple, chez Emmaüs, les effets pratiques du "*contrat de non abandon*" qui pousse l'association à rationaliser ses propres services en vue d'autoriser une carrière de sortie, de l'urgence jusqu'aux appartements relais,
- supports professionnels : réunions de synthèse, ventilation entre le travail d'équipe et l'entretien individuel, congrès, ateliers, formation continue, supervision, repas/débats, audit, consultants et sociologues.

On pourrait s'interroger notamment sur les figures marquantes qui sont dotées d'un fort capital symbolique interne. Des entretiens spécifiques avec ces acteurs charismatiques et le suivi d'interactions entre accueillants "héroïques" et résidents permettrait de cerner les contours de ce qu'on appelle -sans jamais l'avoir encore étudié dans ces associations-

l'expérience, le savoir-faire, la compétence, le courage. Pourquoi tel assistant social fait-il autorité ? Comment expliquer le prestige de tel ancien résident devenu militant/compagnon puis salarié et qui finit par diriger un service (par exemple une boutique solidarité ou un hotel-relai), sait s'entourer de SDF bénévoles ou compagnons, obtient des résultats du point de vue du logement et de l'insertion sociale globale ? Comment les uns ou les autres s'y prennent-ils pour éviter que les personnes reçues subissent les effets d'enfoncement dans la vie à la rue ou la dépendance aux institutions ?

On pourrait ainsi mieux mesurer ce que les "performances" des associations - c'est à dire aussi leurs limites- doivent aux implications pratiques de leur éthique spécifique (par exemple le secours populaire dit officiellement "*offrir un soutien matériel en pesant non sur les causes mais sur les conséquences*". Convergence n°153, octobre 1995) et ce qu'elles doivent aux itinéraires de personnes atypiques (modes de vie, expériences dans le social ou ailleurs, capacités relationnelles...) devenues des "phares organiques" et occupant ou non des postes à responsabilité. Derrière un même label se cache en fait des savoir-faire, des références et des identités professionnelles multiples.

-Par ailleurs s'ajoute, à la question de la cohérence des actions tant globales qu'individuelles, la problématique des cadres offerts. Cadres architecturaux, temporels et sociaux. Que penser d'une insertion qui commence par des centres d'hébergement d'urgence le plus souvent repoussants (CHAPSA de Nanterre, Mie de pain, Armée du salut, Centre Pereire...) : espaces collectifs de plusieurs centaines de lits juxtaposés, règlement intérieur et attitudes des gardiens ("les blouses blanches") rappelant dans les façons de faire le milieu carcéral (repas sans possibilité de choix, fouille corporelle à l'entrée, douche obligatoire, lever entre 5 et 6 heures du matin et sortie forcée dans les rues désertes), absence de suivi social, durée variable n'excédant pas un mois dans le meilleur des cas, imposant de ce fait un circuit aléatoire et souvent circulaire à l'intérieur des différentes structures.

Dans la même veine, quelles réalités et stratégies sont sous-jacentes à la faiblesse du nombre de lits dans les centres d'accueil de qualité (CHRS, hotels sociaux) ? A la fermeture en été des centres d'urgence ? Ne faut-il pas expliquer les conceptions d'une aide sociale qui, sous prétexte d'éviter la "dépendance" et "l'assistanat", interdisent en pratique aux SDF d'élaborer dans le temps un plan de vie de sortie ? Pourquoi imposer aux personnes ayant vécu des situations difficiles une somme d'efforts immédiats la plupart du temps impossibles à réaliser dans les délais impartis par les textes réglementaires (6 mois en CHRS, renouvelables de 1 à 6 mois) ?

Les politiques de la solidarité ne sont donc t-elles pas à interroger sous l'angle d'une maintenance dans la marginalité aménagée ? Ni exclusion, ni politique d'intégration, mais relégation dans un univers contrôlé qui ne ressemble effectivement ni à une mise hors du social (noirs des USA jusqu'aux années 50, jeunes sous-prolétaires des favellas...), ni à une volonté réelle et organisée de lutter pour réinscrire les personnes ainsi doublément précarisées dans les mondes sociaux de droit commun. Cet

univers d'associations et de services publics, le connaissons-nous réellement ? Mesurons-nous les effets de ces prises en charges disparates et brutales sur les "bénéficiaires" ? La démocratie ne produit-elle pas dans ses marges des mondes de violences subtiles, discrètes et presque invisibles ?

Ne peut-on pas demander aux différentes catégories de personnes en grande vulnérabilité sociale ce qu'elles pensent des différents supports proposés ? Que signifie démarche d'insertion dans un cadre incertain, sans base d'appui stable dans le temps ? Que veut dire insertion quand la personne doit assumer des risques permanents : insécurité dans les foyers et dans la rue ; astreintes corporelles avec le "ramassage" forcé dans la rue et conditions de promiscuité dans les cars des "bleux" de la BAPSA défiant les règles élémentaires de l'hygiène (détention prolongée, déjections et souillures non nettoyées pendant des heures) ; rejet des malades SDF par les services d'urgence des hopitaux ou pire, refus par les personnes elle-mêmes de se laisser soigner dans les Espaces/précarité insalubres des urgences hospitalières ; cloisonnement entre les services qui se situe à un niveau tel qu'il suppose - tous les récits le confirme- une sorte de professionnalisation au monde de la rue pour pouvoir se repérer et savoir solliciter de la "bonne façon" telle ou telle structure.

Les SDF sont-ils encore et sont-ils encore considérés comme des citoyens ? N'existe-t-il pas un décalage très important entre les images des associations et des services d'aide sociale et la réalité des prestations offertes, découverte en coulisse à travers les témoignages des sans-abri ? Ne peut-on pas déceler, à l'intérieur même d'organisations qui fonctionnent avec les meilleures volontés, l'existence de poches de non-droits affectant le principe de légalité républicaine valable pour tous les citoyens ? Comment rendre compte et expliquer ce hiatus entre disposition à l'aide et effets ségrégatifs ?